

Ile aux Moines

La Gazette



Covid-19 : l'île en cage

Dessin : Nono

Gazette municipale n° 39 - Juillet 2020

1€ au profit d'une association humanitaire

SOMMAIRE



■ SOMMAIRE - NUMÉROS UTILES.....	2	■ NOTRE PATRIMOINE	22
■ ÉDITO DU MAIRE	3	■ LA VIE DE L'ÎLE	25
■ COVID-19.....	4	■ ET AILLEURS	27
■ LA VIE DE LA COMMUNE	11	■ CONSEILS MUNICIPAUX.....	28
■ LA VIE DES ASSOCIATIONS.....	15	■ INFOS PRATIQUES	38

MAIRIE

Rue de la Mairie - 56780 Île-aux-Moines

02 97 26 32 61

Fax : 02 97 26 38 27

www.mairie-ileauxmoines.fr

mairie@mairie-ileauxmoines.fr

Accueil du public :

Toute l'année du lundi au vendredi
et 1 samedi sur 2 (semaines impaires)
le matin de 9h00 à 12h00

Horaires supplémentaires

du 1^{er} juillet au 31 août
tous les samedis de 9h00 à 12h00

DÉCHETS - TRI

Encombrants

(Kerscot - Rue du Dolmen)
Lundi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 9h30 à 12h30
Samedi de 9h00 à 12h

Déchets verts

(exclusivement)

(ancienne décharge de Penhap)
Pour le transport, possibilité de s'adresser
aux entreprises de l'Île-aux-Moines.

La commune rappelle :

- Qu'il est impératif de vider les sacs de déchets verts à Penhap, et de mettre les sacs vides dans le conteneur prévu.
- Qu'il est interdit de déposer des déchets, même végétaux, sur le rivage ou sur les chemins.
- Qu'il est d'usage d'entretenir le long de sa propriété lorsqu'elle borde une voie communale.

Dessins offerts par notre concitoyen Nono
Et merci à tous les photographes !

Comité de Rédaction : Philippe Le Bérigot,
Christine Dufourmantelle, Daniel Gilles, Joël Bouf,
Laure Pédezert, Hubert O'Neill, Marie-Paule Bellégo,
Alizée Burban

Mise en pages : Groupe Imprimaph / IOV,
Céline Dupuis
Dépôt légal n°1760



NUMÉROS UTILES

URGENCES

Urgences européennes	112
SAMU	15
Pompiers	18
Police secours	17
Centre antipoison	02 99 59 22 22
Hôpital de Vannes	02 97 01 41 41
Gendarmerie Île-aux-Moines (juillet & août)	02 97 26 34 82

SERVICES

Office de Tourisme (1 ^{er} avril au 30 septembre)	02 97 26 32 45
La Poste :	36 31
de 9h à 12h - du mardi au vendredi - Toute l'année	
Linky	08 00 05 46 59
Enedis (dépannage)	09 72 67 50 56

ACCÈS / TRANSPORTS

Réseau Kicéo / Créacéo www.kiceo.fr	02 97 01 22 88
Izenah Croisières	02 97 26 31 45
Bureau du Port de plaisance	02 97 26 30 57
Taxi Frédo	06 45 27 62 54
Taxi Christophe	06 78 90 61 38

ENSEIGNEMENT / LOISIRS JEUNES / BIBLIOTHÈQUE

École Saint-Joseph	02 97 26 34 56
Centre de Loisirs Ticket Sports	07 70 00 50 90
Bibliothèque	02 97 26 32 61
Lundi de 18h à 19h - mercredi de 16h à 18h vendredi de 10h à 12h + lundi 10h à 12h et samedi 11h à 12h - du 1 ^{er} juillet au 31 août	
Camping	02 97 26 30 68

CULTE

Presbytère d'Arradon	02 97 44 03 72
Office dominical à 10h30	

SOCIAL / SANTÉ

C. C. A. S. / EHPAD Résidence Léon Vinet	02 97 26 37 26
ADMR (aide à domicile)	02 97 57 10 42
Médecin - Dr Yves Taveau	02 97 26 37 45
Sans rendez-vous le matin : de 10h à 12h sauf vendredi Sur rendez-vous l'après-midi : sauf mercredi	
Infirmier - Régis Talhouarne	06 84 44 52 36
Kinésithérapeutes :	
- Sébastien Martinez	06 62 76 47 20
- Quentin Landel (jusqu'au 31 août)	07 88 35 34 29
Sur rendez-vous du mardi au vendredi	
Ostéopathe - Alexa Châtelet-Vannier	06 51 67 72 56
Sage-femme - Anne Bozzetto	06 45 79 17 29
Pharmacie - Dr Gilbert Baron	02 97 26 31 49
9h00 à 12h30 sauf le dimanche, 15h00 à 19h30 sauf le samedi et le dimanche. Pendant les vacances scolaires : ouvert samedi après-midi et dimanche matin	

Y a-t-il plus belle évocation de la force de la vie qu'un lever de soleil ? Au petit matin du creux de l'hiver, l'est s'enflamme d'une palette de couleurs prometteuses. Le clocher de l'île d'Arz libère les nuages qu'il avait pu accrocher ; les rayons de soleil le nimbent d'un éclairage inattendu. Nos ciels n'ont rien à envier à ceux dont les images font le tour du monde. Avec le jour naissant, le spectateur s'enthousiasme de tous les futurs possibles. Oui, derrière les nuages les plus sombres, brille le soleil. C'est le phénomène du cycle naturel, la nuit fait place à la lumière, la quiétude, à l'activité. Et si l'on pariait qu'après l'épreuve du Covid-19, il en soit de même ?

Cette gazette donne un indispensable écho de ce « temps suspendu ». Nous retiendrons l'assourdissant silence de l'activité humaine, la primauté de l'expression de la nature, les plus beaux gestes d'attention à l'autre, l'expression de la solidarité, mais aussi quelques comportements peu civils.

Le confinement a pesé sur la vie de chacun, à l'EHPAD, à domicile, en présentiel, en télétravail, dans la solitude de son outil immobilisé par mesure de sécurité, dans ses activités sociales, de loisirs, d'enfant... dans notre vie communale.

Deux mois durant lesquels les dossiers engagés n'ont que peu progressé, tant la gestion de crise a été absorbante, déroutante parfois par son imprévisible calendrier.

La vie quotidienne des îlois a été, comme partout, bouleversée. Cependant, grâce à l'organisation, à la vigilance des trois commerces de première nécessité, aux professionnels de santé, à la compagnie Izenah qui a mis en œuvre les horaires décidés par la Mairie, à la Réserve Communale de Sécurité Civile, à l'administration municipale nous avons franchi sans encombre les épreuves du confinement... et du déconfinement.

Les grands travaux publics qui caractérisent nos hivers et embêtent les îlois se sont arrêtés du jour au lendemain. Pourtant, une anticipation du déconfinement va nous permettre de réaliser plus de 90% du programme routier que nous avions prévu. Félicitations aux entreprises. Merci à ceux qui imaginent et à ceux qui ne le font pas, de bien vouloir faire un effort de prudence et de compréhension face aux contraintes découlant d'une année exceptionnelle.

2020 restera une épreuve, la pandémie aura fait presque 30 000 morts et fragilisé, sans doute durablement, notre économie. Il s'agit aujourd'hui, pour tous, de repartir.



Après plus de deux mois de léthargie, une intense activité caractérise ce mois de juin car il nous faut tenter de retrouver des conditions proches d'une saison normale. Notre économie repose sur l'activité touristique et ses acteurs ont l'impérieuse nécessité d'amortir les coûts et les conséquences d'une absence totale « d'avant été ». Nous formulons le vœu qu'ils retrouvent force et vitalité pour l'accueil, les prestations et le service, attendus de chacun de nous et de nos visiteurs.

Le confinement a été décrété deux jours après le renouvellement du Conseil municipal du 15 mars et l'équipe que vous avez élue (avec un taux de participation de 63% et un score moyen de 83%) n'a pu être installée que le 25 mai. Ces résultats nous honorent et nous obligent. Ils nous honorent par la manifestation de votre confiance, ils nous obligent par la nécessité de réaliser les engagements que nous avons pris en continuité de la disponibilité, de l'implication, du travail des élus sortants : Joël Bouf, Martine Marion, Hubert O'Neill, Danielle Feneux, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier, Laure Pédezert... Bravo et merci Mesdames et Messieurs. La nouvelle équipe est à présent en état de marche pour écrire une nouvelle page de notre histoire communale.

Que la bienveillance, l'attention à l'autre, le respect de la loi, des arrêtés municipaux, des mesures de précautions sanitaires permettent à chacun de passer un bon été.

Bien sincèrement,
14 juin 2020,

Philippe Le Bérigot



Pierre Sokoloff, Olivier Cario, Jacques Bathiat, Philippe Morvant, Philippe Le Bérigot, Catherine Le Roux, Marie-Paule Bellégo, Mathilde Daniel, Alizée Burban, Gildas Poulouin, Ronan Créquer, Maryse Cohen, Édouard Brunet, Régis Talhouarne

17 mars 2020, le couperet tombe, la France est confinée, nous allons vivre sous cloche, retirés du monde qui est d'ailleurs majoritairement confiné lui aussi. Nous sommes des insulaires, cela ne nous effraie pas. Il y aura bien comme partout quelques rebelles, mais les semaines qui suivront montreront que nous nous sommes pliés à la règle, ainsi le coronavirus n'aura-t-il que très peu frappé l'île.

Le soleil s'est installé ; les sorties ont été limitées, sous autorisation, et contrôlées ; les plages, la mer, la côte, ont été interdites ; l'hélicoptère nous a surveillés, nous apprenons à vivre masqués. Tout s'est arrêté, ou presque : écoles, transports, commerces sauf ceux de première nécessité qui ont adapté leur accueil et mis en œuvre la protection de tous, bars et restaurants (certains ont mis en place la vente à emporter), le télétravail s'est imposé pour beaucoup, les associations ont suspendu leurs activités...

Place à l'esprit de corps, à une belle solidarité qui s'est manifestée pendant toutes ces semaines. Pour la mairie, ce sera la mobilisation et la fédération des énergies locales, la mise en œuvre, au jour le jour, des mesures gouvernementales, mais aussi le difficile exercice de la police en temps d'exception. Nous avons appris de nouveaux mots : cluster, distanciation sociale, gestes barrières, quatorzaine, présentiel, prudentiel, déconfinement, vacances apprenantes... Bravo et merci à toutes celles et ceux qui sont restés à la barre, à celles et ceux qui se sont mobilisés pour les autres, et tous nos encouragements à celles et ceux pour lesquels les conséquences du confinement sont lourdes.

À l'heure du bouclage de cette gazette, le déconfinement vient tout juste de nous être annoncé, et les associations qui d'habitude nous promettent un beau programme pour l'été n'ont plus le temps de nous en faire part dans ces pages. Mais qu'il sera beau l'été déconfiné !



Confection de masques par un groupe de bénévoles

La rédaction

L'EHPAD

Le début d'année 2020 a été particulier à cause du Covid-19 ! Mais la vie à l'EHPAD continue toujours avec bonne humeur. Les résidents ont dû, depuis mars, rester en chambre pour éviter une contamination éventuelle. Cette période a été dans l'ensemble bien vécue même si certains d'entre eux auraient préféré éviter d'en faire la malheureuse expérience. Pour cette gazette, je leur ai donné la parole et voici leurs ressentis, avec leurs propres mots, lors de cette période.

« C'est moche de rester dedans » Mme R

« Je préfère rester à l'intérieur pour ne pas l'attraper. Ça donne davantage de travail aux personnels. Le fait d'être dans ma chambre n'a pas changé grand-chose, ce n'était pas désagréable » Mme L

« Ça ne m'embêtait pas trop car je lisais. Il y avait le manque de contact, de vie en commun » M. D

« Ça fait drôle d'être bloqué dans une chambre. On l'a fait pour nous aider, pour nous être agréable » Mme D

« J'étais contente de pouvoir redescendre » Mme V

« Il manque le contact avec la famille » Mme D

« C'était un peu dur quand même. Ça fait du bien d'être ensemble, d'être entouré ». Mme G

« Ça m'a dérangé un peu ». Mme L

« Je suis mieux en bas » Mme M

Je leur ai demandé ensuite de me donner un mot (pas obligatoirement facile pour tous) qui exprime leur état d'esprit en ce 20 mai 2020. J'ai inscrit ces mots sur une toile accrochée dans l'entrée pour qu'ils puissent se rendre compte de leur positivité.

Un ciel bleu durant ce confinement, le 14 mai, nous avons fêté un grand

événement : les 100 ans de notre doyenne. Elle était entourée physiquement par son fils et deux de ses petits-enfants. Le reste de la famille (malheureusement

trop loin) a pu participer à la fête grâce à une « visio-conférence ». Nous avons adapté une chanson sur l'air de « Voulez-vous danser grand-mère ? » puis dansé un Madison, danse fétiche de l'Île-aux-Moines. Deux musiciens sont venus jouer sur la terrasse pour le plaisir de tous. Nous avons pu déguster un magnifique gâteau accompagné d'une coupe de champagne offerte par la famille.

Les résidents ont également reçu des dessins des enfants de l'école de l'île et de l'école Saint-Gilles de Mériadec qui étaient venus nous voir en mai 2009. Pour les remercier, les résidents leur ont réalisé des toiles avec leurs empreintes digitales pour qu'ils puissent les accrocher dans leur classe.



Ce lien intergénérationnel plaît autant aux grands qu'aux petits.

Nous voulions remercier les familles et les habitants de l'île pour tous les gestes, attentions, encouragements et cadeaux qui ont été envoyés aux résidents et à l'ensemble du personnel. Ça nous conforte et encourage dans notre façon de travailler.

L'animatrice, Patricia Beucherie

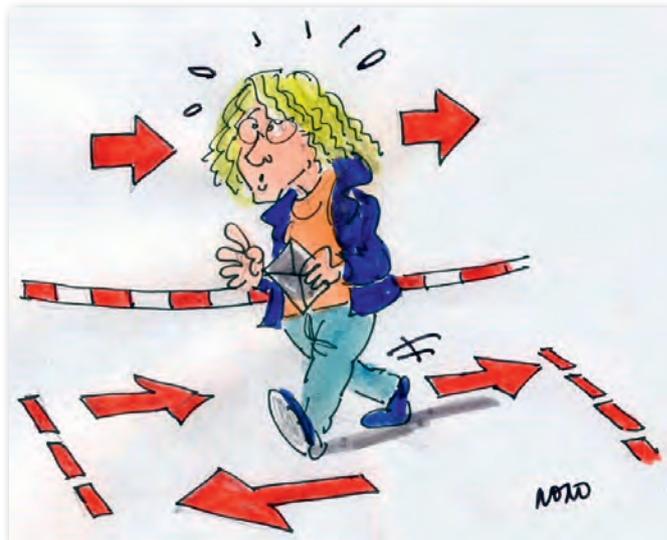
Drôle d'élection (extrait d'une nouvelle)

C'était un vendredi. Douze jours après les élections municipales. Jamais je ne me sentais obligée d'aller voter. Je ne le faisais que si j'en avais envie ou lorsque je pensais le vote individuel capital. Pour un président de la République, un député, à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen... Pas pour un conseil municipal qui, dans les toutes petites communes où j'ai depuis longtemps choisi de vivre, est presque élu d'office. Mon vote personnel n'a de ce fait pas grande importance. Et j'aime que les choses soient importantes.

Je partais donc voter ce matin-là pour une élection soudain tout à fait primordiale et fondamentale. Comme pour exprimer la soumission, l'obéissance à la consigne de vote dictée par l'exécutif à l'heure où frappait un virus venu d'Asie que le monde entier semblait découvrir. Il s'appelait coronavirus. En souriant, et comme pour le conjurer, quelques semaines à peine auparavant, nous avions, à quelques-uns qui se reconnaîtront, inventé « La danse du Corona », « Le chant du Corona »... Le moyen de hurler notre colère devant l'inéluctable. Dans l'ignorance, et avec un brin d'insolence.

Chaque geste que je fis alors pour m'habiller, crémier la peau de mon visage, bleuir à peine mes paupières et embroussailler mes cheveux fraîchement coupés, comme par précaution, pour n'emporter avec moi au bureau de vote tout proche que ma carte d'électeur et celle d'identité, quoi de plus..., mon stylo, car il semblait que ce virus traînait sur tous les objets que nous étions susceptibles de toucher..., chaque geste donc de ce dimanche pas comme les autres reste gravé dans ma mémoire, minute après minute. J'ai fermé la porte de mon appartement sans tourner la clé. L'atmosphère sur la place, qui est aussi bien celle de la mairie que celle du marché et qui grouille habituellement de monde, était véritablement plombée. Les regards plus ou moins fuyants entre les « citoyens-électeurs » devenaient lourds de sens, interrogateurs, quelque peu méfiants. Aucun mot ne sortit de ma bouche. J'entrai, seule, comme les autres avant moi et les autres après moi, dans la salle municipale en suivant un itinéraire fléché et en grillagé, balisé au sol par des bandes de scotch qui ne demandaient qu'à ne pas adhérer et à se décoller, rubans gris, jaunes, orange, sortis probablement des placards et entrepôts de la mairie pour l'occasion, espacés les uns des autres par un mètre presque étalonné pour respecter la « distanciation » préconisée arbitrairement par les pouvoirs publics au nom de la non-contagion... Après une rasade de désinfectant qui nous était imposée dès l'entrée dans la salle, je me dirigeai à gauche en suivant les flèches. Il y avait trois tables, trois chaises, trois élus locaux qui vérifiaient l'identité de chacun, pourtant connu et reconnu dans une communauté îloise limitée à quelques centaines d'habitants. Ils nous conseillaient à la fois sur les règles d'hygiène sanitaires fraîchement édictées et sur le déroulement particulier du vote. Nous allions prendre sur le guichet l'enveloppe miniature grise habituelle dédiée aux élections, le bulletin de la liste des quinze candidats réunis auprès du maire sortant qui se représentait, et un autre bulletin qui ne portait qu'un nom. Un candidat isolé. Son seul prénom aurait d'ailleurs suffi. Il est assurément un personnage de l'île. Joseph.

De quelle île au fait s'agissait-il ? De l'île où nous votions, dans le golfe du Morbihan ? Ou d'une autre, d'autres, d'où Joseph



est originaire ? Wallis, Futuna, Samoa... Des noms qui riment si bien avec qui il est : un grand gaillard avec un sourire sans limite, une démarche lente, des paroles que son regard, son visage expriment avant qu'elles ne sortent de sa bouche. Pour l'élire, il nous fallait nécessairement rayer un nom sur la liste principale et glisser dans ladite enveloppe notre choix. Pour ce faire, nous passions dans un exceptionnellement unique isolement non isolé, sans rideau. Toujours avec le souci de ne rien ou presque rien toucher. Puis nous nous rendions dans la partie à droite de la salle. Il y avait là également trois tables, trois chaises, trois élus armés de lingettes alcoolisées. Nous posions sur la table aseptisée notre carte d'électeur. Sans y toucher, un des élus en énonçait à haute voix solennelle le numéro. 467. Je n'aurais jamais imaginé que j'entendrais, écouterais, retiendrais ce nombre... Ainsi en fut-il. Christophe, effrontément bronzé dans cette atmosphère blême, de retour sans doute de vacances ensoleillées, imprimait un à un les documents d'un coup net de tampon-dateur. Date mémorable du 15 mars 2020. Le clic de l'urne tintait. « A voté ! » De mon stylo personnel, j'émergeai précautionneusement au niveau du troisième bureau, sans toucher le registre.

Je sortis comme par une porte dérobée. Triste. Avec un sentiment de solitude extrême et pas une once d'énergie pour aller voir le soleil monter au-dessus de la ligne d'horizon à Port-Miquel. Non. Je rentrai chez moi. Attendre la nouvelle gouvernementale du confinement annoncé. Ce que j'éprouvais alors, chacun a dû le ressentir. Sans forcément le dire. Sans l'exprimer. Sans l'écrire. Une sorte de responsabilité dans le désordre environnant. De la colère. Et malgré tout une grande force de résignation. Une profonde réflexion sur ce que nous sommes. Ou ne sommes pas...

Le lundi soir, bulletins électoraux dépouillés sans tambour ni trompette, maires pour beaucoup élus dans l'oubli et l'anonymat, scrutins restés béants au terme du premier tour et à l'aube du second dans les places stratégiques du pays, la nouvelle tombe, sans surprise, du confinement strict de la population dans tout le pays. Et même dans notre île, symbole de liberté. Soudain, chacun mesurait son indépendance et découvrait à terme qui il était et l'essence-même de son existence.

Pour tout avouer, j'aime à ce point la solitude et le silence que j'attendais l'extase de cette période.

Mais ce vendredi soir, douze jours après les élections et à la veille de l'annonce grave mais évidemment évidente du prolongement de l'état de confinement, soudain, je sentis autour de mes côtes que j'aurais pu compter une à une tant elles m'étaient prégnantes, comme une ceinture de frissons. Une impression très concrète...

Au lieu de me réfugier dans un bain chaud le soir venu, je m'attelai à la vaisselle. Avec le sentiment que je ne saurais peut-être pas la faire le lendemain matin. Il fallait impérativement que tout - tout quoi, au fait - soit impeccable. Le désir impératif de ne pas laisser une vaisselle à quiconque derrière moi. Étrange réaction, étrange sensation...

Les heures s'égrenaient. Les yeux ouverts, j'attendais qu'un nouveau signe apparaisse, qu'une sorte de pointe de scalpel

s'enfonce dans ma gorge. Cela mit plus de vingt-quatre heures à venir. J'allais même plutôt bien. Je me réjouis du cri des bernaches à la pointe nord de l'île, des premières grappes de glycine aux murs de maisons aux volets clos, des rayons du soleil irisant la tour carrée du clocher de l'église. Soudain, sur le cadran de l'horloge, les aiguilles se mirent à tourner trop vite. La « promenade » était minutée, limitée à une heure quotidienne qu'on apprend à aimer...

Au creux de la nuit suivante, la brûlure, cruciale, s'intensifia au plus profond de la gorge. Là où les mots depuis longtemps abandonnés semblent prendre naissance, où se développent les fragrances délicieuses de la graine de cacao ou du miel... Là où elle devait venir. Là où je l'attendais. Terrifiante. Assassine. Créatrice d'un déferlement de toux sèche venu d'un ailleurs annoncé. La douleur. La peur.

Françoise Sylvestre

En opération avec la Réserve Communale de Sécurité Civile

Mardi 17 mars, 9 heures, la Réserve Communale de Sécurité Civile participe à la réunion « confinement » en mairie. Christian, Gilles, Guy, Jean-Luc, Jean-Pol, Pascal, Maryse, Sylvaine (Terence est retenu au Viêt-Nam) sont sur le pont pour œuvrer. Et ça ne tarde pas, à 15 heures, Gilles circule dans l'île avec la voiture municipale équipée d'un haut-parleur pour diffuser un message d'alerte à la population enregistré par le maire. Le message est un peu long, alors Jean-Luc prend le relais en soirée (et on recommencera deux jours plus tard). Pendant ce temps, Jean-Pol et Maryse sont au port pour informer les arrivants des dispositions prises. Même s'il n'est pas officiellement déclenché, le Plan Communal de Sauvegarde élaboré avec la participation active de la Réserve en 2017 va permettre d'identifier rapidement les 90 personnes âgées ou fragiles, on identifie celles qui sont autonomes ou sont prises en charge par les familles ou des organismes d'aide à la personne. Une trentaine sera assistée par la Réserve et des bénévoles qui se sont inscrits à la mairie. Objectifs : assurer une présence, faire les courses alimentaires (on s'est arrangé avec les commerçants pour le règlement), aller à la pharmacie,... et au fil du temps passer du temps à causer, car c'est dur de ne voir personne pendant deux mois ! Évidemment, on est masqué, on n'entre pas dans les maisons et on respecte les distances.

Des moments de bonheur partagé

« Est-ce que vous pourriez me faire quelques courses, mais c'est pas pressé ». Peu avant, j'avais appelé sa fille qui réside sur le continent, car je pressentais qu'elle n'osait pas appeler. « Bon, préparez votre liste et je viendrai la chercher par votre fenêtre. Le beurre, c'est bien du Saint-Hubert doux (tiens, bizarre pour une bretonne !) »

« Tu n'aurais pas oublié les pommes et les bananes ?... » Oups la boulette, j'ai oublié d'acheter les pommes et j'ai gardé les bananes. « Pas grave, ma fille » (alors que j'ai pratiquement le même âge !)

« Ne venez pas dimanche, les gens vont croire que j'ai une domestique ! Et qu'est-ce que je peux faire pour vous à part vous donner mon amour et ma beauté »



« Fallait pas te déranger, ça aurait pu attendre ». « Bon, j'ai mis ça sur ton compte à l'Intermarché, tu paieras plus tard comme d'habitude » Elle sur le pas de sa porte, moi derrière la barrière du jardin, et on cause un peu. « Ah ! comme ça va être bien de manger du pain frais, ça me manquait »

« Voici la liste de course monsieur Uber ! Quand tout ce bazar sera fini, on passera une heure à se faire des bisous et à boire un bon coup... »

Les besoins évoluent, alors on met à jour le fichier toutes les semaines, ainsi que celui de la quarantaine de « citoyens disponibles », avec qui nous prenons contact.

Coté magasin d'alimentation, on assure une permanence à l'entrée de l'Intermarché pour limiter la présence des clients et diffuser les informations de la commune : les « gilets jaunes » de la Réserve se relaient jusqu'à début avril. Nous cesserons notre présence ensuite, compte tenu de conditions sanitaires restreintes et de la capacité du magasin à gérer seul la situation. Coté marché hebdomadaire, le premier essai du 20 mars s'avère difficile : on improvise un peu, on manque de matériel,... et les commerçants ne sont pas nombreux. Un mois plus tard on améliore : pose des barrières, affichage des sens de circulation, distribution de gel hydroalcoolique (Claudine et Nadine nous rejoignent pour l'occasion).

« 30 avril, tout le monde est content de retrouver ce moment de convivialité, car c'est long un mois et demi sans marché. La plupart des gens sont masqués, il y a de la variété dans les tissus, on pourrait organiser un concours ! Avec un ciré et une capuche, on a parfois du mal à se reconnaître. Dans la bonne humeur et sous la pluie, on guide un peu les clients. Toujours quelques irréductibles, qui ignorent les barrières ou les distances. Le stand des masques fait recette. Claudine et Jean-Pol prennent le relais vers 10 heures et nous on rentre se sécher. D'attaquer pour la semaine prochaine. »

Comme un peu partout, les masques sont une préoccupation. Mi-avril, on tente d'en organiser la confection, qui sera finalement prise en charge par l'Association Pour un Sinago Îlois et la commune. Au fur et à mesure de leur fabrication, nous assurons la distribution en commençant par les plus âgés, ce qui nous donne une nouvelle occasion de passer un peu de temps avec les gens : Pascal en scooter, Christian et Guy à vélo, Sylvaine et Maryse à pied.

11 mai le déconfinement arrive et la majorité des personnes que nous assistons depuis mi-mars est heureuse de recouvrer son autonomie et notamment d'aller faire ses courses (avec un masque et un comportement prudentiel).

L'incidence d'un confinement de 2 mois n'a pas été neutre sur leur état moral : l'enfermement et la coupure des relations sociales directes ont beaucoup pesé. Et piétiner dans quelques m², voire dans son jardin, n'est pas suffisant pour se maintenir en forme.

Alors on allège un peu le dispositif : notre mission « d'assistance des personnes » évolue vers une mission « d'accompagnement » : nous maintenons nos contacts avec elles, par des visites et des contacts téléphoniques, et pour celles qui en expriment le besoin nous continuons les courses. Pour d'autres nous les y accompagnons éventuellement dans les premiers temps... Pour toutes, nous poursuivons la pédagogie des gestes barrières et d'un comportement prudentiel.

Vous pouvez nous rejoindre : pour participer à la Réserve Communale, il n'y a pas de critère particulier de recrutement, de condition d'âge ou d'aptitude physique. Des séances d'apprentissage sont organisées régulièrement avec les pompiers, pour apprendre les gestes de premiers secours et les garder en mémoire.

Contact : mairie@mairie-ileauxmoines.fr

La RCSC

Nos commerces de première nécessité pendant le confinement...

À l'Île-aux-Moines, les week-ends de mai sont d'ordinaire bien remplis pour les commerçants. C'est le temps des retrouvailles en famille, ou entre amis, pour les amoureux de l'île.

Mais ce vendredi 8 mai 2020, les routes de l'île étaient désertes et malgré une petite brise de sud-ouest, les bateaux n'étaient pas de sortie sur le Golfe.

Une scène surréaliste qui ne cesse de se répéter depuis le 17 mars, premier jour de confinement national.

Les restaurants, les bars et l'école ont fermé

Peuvent rester ouverts les commerces dits de « première nécessité ».

Alors pour Morgane, Stéphane, Isabelle, Fred, Alice, Océane, Élise, Maël, Guitou, Jean-Marie, Yoann, Fannie, Joseph, Christelle, Alison, Jean-Marc, Nadège, Pierre, Sophie, Florestan, Annick, Gilbert et Barbara (j'espère n'oublier personne), pas question de télétravail.

Prévenir la propagation du COVID-19

Question distanciation et protection, les commerçants de l'île ont respecté les règles. Ces gestes sanitaires, ils ont l'habitude de les faire. Mais depuis quelques semaines, le nettoyage fréquent est devenu systématique.

Désinfection des TPE, paniers, caisses, étagères, poignées de portes.

Marquage au sol, installation de plexiglass, aménagement des horaires d'ouverture, panneaux d'informations et limitation du nombre de personnes par commerce. Rien n'est de trop pour prévenir la propagation du COVID-19.

Pour les commerçants et leurs salariés, le port du masque et le lavage des mains sont obligatoires.

Pour les clients, ces systèmes de prévention sont fortement recommandés et obligatoires depuis le 11 mai.

L'équipement des commerces en matériel de protection, est en bonne voie. Ce qui n'était pas le cas en début de confinement.



Morgane du Petit Casino raconte : « la première semaine, nous n'avions pas de masques avec Stéphane. Des personnes nous en ont apportés par solidarité. Ensuite, notre entreprise a pris le relais ».

En effet, les commerçants ont pu compter sur leurs groupements d'entreprise, leurs syndicats, et sur la mairie pour les informer et leur livrer du matériel de protection en cette période de pandémie.

L'Association des Îles du Ponant, elle, soutient le chantier ostréicole Martin, adhérent de la marque « savoir-faire des Îles du Ponant ». Cette aide apportée à tous les adhérents, est de l'ordre du conseil et de l'accompagnement.

Pour pouvoir continuer à travailler, tout en respectant les contraintes du confinement, le Bara Pita a créé un site internet. De cette façon, les clients de l'île pouvaient passer une commande en ligne et venir la récupérer le lendemain vers 16h. Afin d'adapter leur cuisine à la vente à emporter, leur carte s'est réduite et comptait 5 plats. Cette façon de cuisiner, ils continueront de la pratiquer après le confinement, dans leur camion-restaurant qui circulera fin 2020 à Vannes.

Pour Sophie de Kerno, le confinement a accéléré son passage aux emballages recyclables et réutilisables. Son système de consignes et d'emballages biodégradables s'est étendu. Cette démarche écologique, elle avait commencé à la mettre en place avant le 17 mars, pour ses clients réguliers.

Un chiffre d'affaire en forte baisse

Financièrement, pour ces commerçants qui ont pu rester ouverts, le mois de mars n'a (en général) pas été impacté.

En revanche, la chute enregistrée par certains va de -30 à -95% en avril, par rapport à la même période en 2019.

Les jours fériés, les vacances et les week-ends amènent, en temps normal, leurs flots de résidents secondaires et de touristes. Les terrasses auraient dû être pleines et fonctionner à plein régime.

Pour Sophie de Kern, les mois de mai et juin riment d'ordinaire avec mariages et séminaires. Cette partie événementielle, elle a dû tirer un trait dessus en 2020. Un gros manque à gagner, qu'elle espère rattraper (en partie) cet été avec le tourisme.

Au tabac, les résultats ne sont pas meilleurs pour Barbara. Avec 6% de marge sur les cigarettes et 14% sur la presse, c'est la partie bar qui, en temps normal, permet au Crialiés de fonctionner.

Au chantier ostréicole Martin, l'activité a été stoppée les deux premières semaines du confinement. La possibilité d'avoir un stand devant le Relais des Mousquetaires a redonné un rythme à l'entreprise, qui ne pouvait plus vendre sur ses marchés habituels ou exporter. Depuis fin mars, les gros marchés* habituels des Martin ont repris. La question est de savoir, si la vente sur les marchés, qui s'arrête habituellement de mai à septembre, se prolongera exceptionnellement cette année. Cette baisse d'activité a obligé l'entreprise à mettre en arrêt la moitié de son effectif, à ne pas embaucher d'intérimaires en mai et juin et de saisonniers en juillet et août.

Comme le secteur de l'ostréiculture, celui de la pêche a vécu un séisme au début du confinement. Fermeture des criées, retour au port des bateaux, marchandise jetée ; il a fallu quelques semaines pour que chacun s'organise et reprenne son activité, tout en respectant les mesures sanitaires. Pour Florestan, réussir à garnir son étal a nécessité une nouvelle organisation et plus de travail. Malgré une présence accrue sur le marché et au Relais des Mousquetaires, ce dernier a vu son chiffre d'affaires baisser en raison de l'absence d'une partie de sa clientèle. Comme pour beaucoup, les mois à venir s'annoncent difficiles pour ce marchand de poissons.

Quand on sait que nos commerçants font une grande partie de leur trésorerie sur la saison estivale, on imagine leur inquiétude pour l'hiver prochain.

L'incertitude

Pour les commerçants la saison qui approche reste « floue ». À la boulangerie, Christelle et Jean-Marc m'ont confié : « En hiver nous sommes deux, en mai nous passons à 4 et en juillet/

août notre équipe est constituée de 7 personnes. Actuellement nous sommes 3 et attendons d'avoir plus d'informations pour savoir si nous renforçons notre équipe ou pas ».

Beaucoup de questions restent en suspens : faut-il embaucher ? Peut-on embaucher ? Les touristes viendront-ils sur l'île ? La météo sera-t-elle clémente ? Faudra-t-il privilégier la vente à emporter à un service classique ?

Entre euphorie et méfiance, personne ne peut prévoir comment se déroulera la saison prochaine.

L'école à la maison

Avec des enfants à la maison et un commerce ouvert, le confinement demande un sacré talent organisationnel.

Au Petit Casino, Morgane et Stéphane se relaient pour garder les enfants. Chez les Martin, Nadège a été arrêtée. Elle a troqué ses bottes d'ostréicultrice contre des cahiers d'institutrice.

La meilleure solution a sans nul doute été trouvée par, Christelle et Jean-Marc, les boulangers, qui ont embauché leur fille pour la saison !

Peu ou pas d'appréhension au travail

En règle générale, les commerçants n'appréhendent pas de venir travailler. Avec les mesures mises en place, ils se sentent en confiance et la majorité de leurs clients jouent le jeu.

Il n'en reste pas moins, que des situations peuvent devenir anxiogènes quand certains ne respectent pas les gestes barrières.

Alors pour toutes ces personnes qui ont pris soin de nous pendant le confinement, nous devons respecter les mesures de sécurité.

* Périodes de vente pour le chantier ostréicole Martin :

D'octobre à avril, les ventes se font sur les marchés (Nantes, Sainte-Anne d'Auray, île-aux-Moines). On appelle cette période, la période de consommation, car le consommateur mange des huîtres de chez lui.

De mai à septembre, la consommation se fait sur la côte en vente directe, en dégustation et dans les restaurants.

Alizée Burban



Silence, « on tourne » !

L'été a fini par pointer son nez. Les mois précédents s'estompent dans la brume du temps, mais leurs souvenirs resteront vivaces. Cette parenthèse obligatoire, imposée au mois d'avril par le Covid-19, a été vécue comme une situation paradoxale. Le confinement a imposé des règles strictes dans le cadre d'un printemps calme et serein. Invisible, le virus a rôdé nuit et jour à travers les genêts en fleurs. Cette situation que l'on ne souhaite pas revoir de sitôt nous a néanmoins fait vivre une expérience unique.

À l'écart du continent, protégé par la mer comme les autres îles, l'île-aux-Moines a connu durant le confinement une situation étonnante. Le jour, nous vivions à l'écart de tous les bruits.

La nuit, la pollution lumineuse était limitée par l'absence d'activité. Il a fallu le confinement d'avril pour en prendre véritablement conscience. Au fil du temps, les bruits quotidiens se sont estompés. Le bourdonnement lointain de la grande terre a fait silence. Les vedettes de tourisme ont gagné leurs mouillages. Les bateaux de plaisance sont restés au corps-mort. Les chantiers se sont arrêtés. Les artisans ont rangé leurs camionnettes. Dans le ciel, les mouvements d'avions se sont faits rares. Les clameurs se sont tues. Avec un beau temps d'est, la surface de la mer est devenue miroir. En prêtant l'oreille, il fut même possible d'entendre au loin, la respiration sourde des millions de mètres-cubes d'eau entrant et sortant du Golfe.

Avec le silence retrouvé, la nature a repris ses droits. Les arbres et les buissons peignés par le vent se sont fait entendre à la moindre risée. En sécurité, les oiseaux ont chanté à tue-tête. Ils ont manifesté leur présence par le choc répété du bec de pivert sur l'écorce des arbres, le hululement de la chouette, le cri du coucou farceur, le fracas du faisan battant des ailes, le roucoulement des pigeons. À l'est, au-dessus de l'île d'Arz, le soleil s'est levé avec une nouvelle espérance. Vers l'ouest, il a plongé en baie de Kerdelan dans un décor écarlate dont on avait oublié la splendeur. Dans ce temps figé par le vilain virus, le spectacle du lever de lune sur les eaux argentées de l'île d'Arz dérouta. Il était à la fois merveilleux et absurde. Marguerite Combes dans *Le Renard du Levant* en faisait en 1945, la description qui pourrait être celle d'aujourd'hui : « Nous la regardions monter, presque pleine, et jaune comme un de ces pavots de mer que l'on cueille sur les îles du large. Son sillage descendait lentement jusqu'à la grève la plus proche, à la droite du presbytère. »

Les effets du confinement se sont manifestés également sous la mer. Durant cette période d'une tranquillité exceptionnelle, les scientifiques ont remarqué un changement d'attitude du comportement des animaux marins. Au large de Marseille, ils ont observé la vie des marsouins et les cachalots au moyen de petits drones flottants téléguidés. Conclusion : l'écholocation de ces mammifères n'était plus brouillée par les vibrations provoquées par les moteurs de bateaux. Dans le monde du silence, la communication s'exprimait avec plus d'aisance. Les poissons du golfe du Morbihan - bars, mulets ou lieux jaunes ont

un système de communication certainement moins élaboré que les cétacés de Méditerranée. C'est peu dire ! Mais je me plais à penser qu'ils n'avaient pas conversé aussi clairement depuis des lustres. En face de la pointe du Nioul, sur le « tombant » de la côte nord de l'île de Brannec, absente de tout pêcheur, les conciliabules allaient bon train !

En outre, la qualité de l'air purifié par l'absence d'activités a été l'occasion d'observer le ciel à loisir. Tard le soir, dans le grand ouest, la planète Vénus est passée doucement dans « l'amas ouvert » des Pléiades. Vieille de quelques 100 millions d'années, c'est la plus brillante du système qui nous entoure, après le soleil et la lune. Tel le penseur de Rodin, assis dans un silence

religieux sur un caillou du Goret, je me suis demandé comment et pourquoi, cette grosse planète se rapproche de nous, paraît-il, jusqu'en avril. Elle nous frôle à quelques 66 millions de kilomètres, une distance minuscule à l'échelle planétaire ! Quant à la constellation des Pléiades, ce petit groupe d'étoiles serrées qu'il est si plaisant d'observer habituellement du grand large, elle montrait un scintillement tout neuf. Pour bien la voir, il est nécessaire de prendre son temps, de regarder légèrement à côté.



Alors, progressivement, de minuscules étoiles apparaissent une à une. Elles sont d'abord sept, puis neuf, encore davantage si l'on observe avec de bonnes jumelles. Il y a 800 ans, les Aztèques avaient déjà donné le nom de « poussinière » à la constellation des Pléiades, tant elle avait de « petits » ! Comme aujourd'hui, le ciel ne souffrait d'aucun passage d'avion parmi la traînée d'étoiles filantes.

La méditation éveille aussi le souvenir. Ce silence retrouvé rappelle les instants qui suivent les bouleversements comme cette « tempête du siècle » de 1999. Le 26 décembre, elle a sévi durement sur la France, écornant la Bretagne. D'une violence inouïe, elle a creusé la houle, dévasté les forêts, plongé plusieurs millions de personnes dans le noir, faisant plusieurs dizaines de morts. Sur l'île-aux-Moines, le vent de surcoût s'est déchaîné dans un bruit furieux, fracassant les cupressus, décapitant les vagues, décoiffant le paysage, arrachant les fils électriques. Le charivari dura toute la nuit. Puis le jour se leva sur un spectacle d'apocalypse accompagné d'un silence profond. Sortis de leurs maisons, c'est aux chants d'oiseaux que les îlois hébétés se trouvèrent confrontés. Avant que ne démarre le bruit des tronçonneuses, il leur sembla n'avoir jamais perçu le silence avec autant d'intensité.

Vingt ans après la tempête du siècle, la pandémie du Covid-19 a marqué notre île d'une empreinte indélébile. Face à de telles malédictions les hommes sont désarmés, impuissants. En désespoir de cause, ils ont inventé le confinement. Il provoqua l'isolement, la peur pour quelques-uns, l'ennui pour certains, l'injustice pour beaucoup, l'inquiétude pour tous, et le ralentissement économique. Mais dans ce temps troublé, le silence nous a ouvert les yeux sur une nouvelle manière de regarder la vie.

Daniel Gilles

Paroles d'enfants - extraits



” J’ai aimé quand je faisais plus de travail le matin et moins de travail l’après-midi, mais je n’ai pas aimé ne pas voir ma sœur. Au déconfinement, j’étais contente de revoir tous mes amis à l’école. Surtout j’ai retrouvé ma place à côté de mes amies, c’est juste que nous étions séparées d’un mètre. La première chose que j’ai faite après l’école, je suis allée m’acheter une glace chez Choco avec mon papa. **Prune**

J’ai bien vécu le confinement, mais ma sœur et moi, nous nous sommes souvent chamaillés. Je me sentais très bien car il y avait papa et maman. Le jour du déconfinement, je suis allé chez papi et mamie, cela m’a fait du bien de les revoir. **Lucas**

Au début du confinement, ça allait, mais petit à petit cela commençait à devenir long. Vers la fin on devient très vite irritable. L’avantage c’est que quand j’avais fini mon travail, je pouvais regarder ma série préférée « Une nounou d’enfer ». **Alexis**

Je me sentais très bien, mais mes amis et ma famille me manquaient. J’ai apprécié quand on était tous ensemble à faire des jeux. La première chose que j’allais faire lors du déconfinement voir ma mamie et mes amis. **Shannon**

” Je n’ai pas trop mal vécu le confinement car je suis assez casanier mais j’ai quand même été un peu triste par l’interdiction d’inviter des copains à la maison (ce que je fais dès que je peux) et de devoir arrêter les sports en club alors que je venais de recommencer après une fracture au poignet. Heureusement, tous les après-midi avec mon frère et mon père je pouvais jouer au football. Quand on a annoncé le déconfinement, j’ai tout de suite invité un copain. **Philéas**

J’ai vécu très difficilement le confinement car on ne pouvait pas sortir, quand on sortait on devait toujours avoir une attestation. J’essayais de jouer à tous les jeux qui me passaient par la tête mais au bout d’un moment je m’ennuyais de nouveau. Heureusement qu’il y avait les devoirs. L’école me manquait car c’est plus facile d’apprendre à l’école qu’à la maison. La piscine me manquait j’avais envie de plonger dans l’eau. Il faisait super chaud et pas le droit d’aller à la plage. Par contre je me suis amélioré au ping-pong de plus en plus. Au moment du déconfinement, la première chose que j’ai faite c’est d’aller chez un copain, voir la famille et battre Philéas au ping-pong. **Tobias**

J’ai bien aimé le confinement parce qu’il n’y avait presque pas d’école mais je n’ai pas aimé parce qu’on ne pouvait pas sortir de l’île. Au moment du déconfinement, je suis allé dans un magasin avec ma grand-mère et ma mère. Cela a été un beau moment de liberté retrouvée. **Ewen**

Oui tout va bien hormis une fracture du doigt pour Lohann suite à une cascade dans le jardin. **Lohann**

C’était un peu compliqué mais on profitait de la famille en visio et pour le fun nous étions parfois costumés. Je me sentais sécurisée et en même temps bloquée. Enfin, au déconfinement, je pouvais voir tout le monde. Toutes les nuits je rêvais d’eux. **Marya-Lou**

J’ai plutôt bien vécu le confinement. Je me sentais enfermée car je ne pouvais plus sortir librement. Ce qui me manquait le plus ce sont mes proches, mes amis, de pouvoir sortir voir du monde. Par contre j’ai apprécié d’avoir du temps pour moi. **Izia**

” J’ai très bien vécu le confinement mais j’avais hâte que cela se finisse. J’ai aimé d’avoir plus de temps pour lire. Ce que j’ai apprécié le plus, le temps libre. **Capucine**

Il y a eu des choses bien comme faire notre propre pizza à nous, et jouer avec mes sœurs et promener le chien. Mais il y a eu aussi des choses pas très bien comme travailler avec les parents, ne pas voir la famille. Ce que j’appréciais c’était d’avoir le droit de sortir de la maison quelques minutes. Au déconfinement, j’allais voir ma famille, mes amis, ma maîtresse, puis profiter pendant des heures de l’île. **Rowena**

Je vais bien et Mia aussi. Je trouve que le confinement se passe plutôt bien car j’aime faire l’école avec mes parents. **Noa**

À la maison tout va bien mais je veux retourner à l’école pour voir tout le monde, et le coronavirus m’agace beaucoup : ((**Jules**

” Léonard est très en forme et parle beaucoup de vous, de Camille et des copains comme il dit. Je crois qu’il sera très heureux de vous retrouver. **Léonard**

La notion du temps est quelque peu modifiée en ces circonstances. On teste de nouvelles techniques liées à la créativité, dessin, peinture, créations diverses avec différents matériaux, chant, danser, sport aussi. Il fait beau, c’est une chance, on profite beaucoup du jardin. **Lylou et Lou-Ann**

J’ai bien réussi mes exercices ; j’ai bien aimé les coloriages. À force ça faisait mal au poignet mais les poissons étaient très jolis !!! Quand il n’y a pas de devoirs, je joue au Schleich (le grand centre équestre) et j’écris dans mon carnet. Le soir avant de m’endormir, je lis. Je suis un peu joyeuse mais aussi un peu triste de ne pas pouvoir voir mes copains et leur faire des câlins. **Chloé**

Tout va très lentement et vite à la fois... quelle période étrange... En ce qui concerne le travail à la maison tout se passe bien, on y va tranquillement car il y a certaines leçons qu’il faut répéter, c’est de l’apprentissage ! **Léana**

Propos recueillis par les institutrices Bénédicte et Myriam

Du nouveau pour les tous petits

Un projet de mise à disposition d'un local pour accueillir une MAM (Maison d'Assistants Maternelles) est en passe de se concrétiser. Son ouverture est programmée à l'automne prochain. Les élus ont travaillé avec les organismes chargés de l'enfance, PMI et CAF.

Situé dans l'école St-Joseph, ce projet a pu voir le jour grâce à un partenariat entre l'AEP propriétaire des locaux, les enseignantes de l'école et la municipalité.

La MAM pourra accueillir jusqu'à 8 enfants. Les familles pourront profiter d'un bâtiment neuf, qui avec quelques travaux d'aménagements spécifiques réalisés cet été, sera

bien adapté. La Mairie prend en charge ces frais ainsi que le loyer de la structure.

Les assistantes maternelles associées pour la réalisation du service, seront employées par les parents.

Les enfants pourront profiter d'un grand jardin. La proximité de l'école est un atout et facilitera les déplacements pour les familles.

Cette initiative répond à un besoin pour les familles qui n'avaient pas jusqu'ici de possibilité de garde pour leur enfant sur l'île.

Marie-Paule Bellégo

Centre de loisirs : vivement l'été... ?

L'année se déroule dans une ambiance étrange, pleine de doutes et d'interrogations. En attendant, il est l'heure de faire un bilan des activités proposées par le centre de loisirs depuis le début de l'année.

Durant les vacances d'hiver, le centre a été ouvert du lundi 17/02 au vendredi 28/02/2020.

Il y a eu 26 enfants, toutes tranches d'âges confondues à fréquenter l'accueil. La 1^{ère} semaine a eu plus de succès, car la zone C était encore en congés. Les sorties au Parkafun et à la patinoire ont ravi les petits comme les plus grands. Les chasses aux trésors ou l'atelier cabane sont toujours autant appréciés et nous remercions tous les enfants qui y ont participé.

À noter qu'un animateur a renforcé l'équipe d'animation et a apprécié aussi bien le cadre de travail que l'ambiance avec les enfants.

Pour les vacances de printemps et dans le contexte que l'on connaît, le centre de loisirs a accueilli 1 enfant de personnel soignant pendant 5 jours.

Quid de cet été ? Nous mettrons tout en place pour accueillir les enfants et proposer des programmes aussi variés que possible, selon les recommandations ministérielles et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire que nous subissons.

Les mercredis, depuis la rentrée de septembre 2019, ont retrouvé une fréquentation correcte étant donné que le centre est ouvert toute la journée. L'équipe d'animation a proposé plus d'activités sur le continent en essayant de répondre au mieux aux attentes des enfants présents sur le centre.



Toute l'équipe d'animation vous remercie pour votre confiance et elle fera tout pour que l'été 2020 se déroule dans des conditions idéales, en essayant de répondre au mieux aux besoins de chacun en termes de loisirs.

Nous vous rappelons que les inscriptions, avec acompte, se feront sur place ou par courriel. Pour tous les stages nautiques, le test d'aisance aquatique, ou un brevet de natation, est obligatoire. Aucune dérogation ne sera accordée.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le service jeunesse.

Dans cette attente, l'ensemble de l'équipe d'animation vous souhaite un très bel été en notre compagnie.

La directrice du centre de loisirs, Anne-Cécile Joubaud



Bienvenue à Sybille, Jean-Henri Graffin et leurs enfants

L'île et son camping, Sibylle, Jean-Henri et leurs 3 enfants (Ema, Lylou et Lou-Ann) les connaissaient pour y avoir séjourné plusieurs fois.

Un matin de septembre dernier, s'y promenant le samedi d'avant la rentrée des classes, ils ont vu l'école ouverte pour une réunion qu'y tenait l'APEL. Ils ont passé la tête par curiosité, se sont présentés aux parents et représentants de la mairie présents, en blaguant et au culot, comme étant « les futurs gérants du camping » alors même qu'ils n'avaient jamais rencontré le maire pour en parler.

Avant d'avoir vécu le confinement et les grands chamboulements de vie qu'il nous promet, le désir d'une reconversion était déjà là, mais flou encore. C'est en ce jour de septembre que la décision de s'installer sur l'île leur est tombée dessus, comme une évidence.

Trois mois plus tard et grâce quand même à un enchaînement d'opportunités, c'était chose faite. Emménagement le 5 décembre, le plus âgé des enfants au collège, les deux plus jeunes à l'école, et aujourd'hui ils sont bel et bien gérants du camping. Cela s'appelle de la prise de risque !

« On a tout plaqué » me disent-ils. Sibylle était à son compte comme graphiste après avoir aussi dirigé une petite imprimerie ; Jean-Henri était responsable d'un club de sports et coach sportif.

Déjà ils ont imprimé leur patte, Sibylle a revisité la plaquette de présentation du camping, Jean-Henri s'est impliqué dans l'ASI aux côtés de Pascal Mouchot, et les idées fourmillent. Ayant été utilisateurs du camping, ils savent ce que recherche la clientèle : être loin du gigantisme, loin des équipements ultrasophistiqués et des tarifs qui vont avec ; profiter des paysages, de la mer, sans avoir besoin de sauter dans sa voiture, flâner à bicyclette. Ils vont instituer des pots d'accueil, proposer des soirées à thème, des cours de sports tous niveaux et tous âges sur le terrain multisports, des séances de renforcement musculaire, du Pilates. Ils aimeraient aussi que le camping de l'île puisse proposer des hébergements insolites comme des tipis familiaux par exemple. Mais à l'heure où j'écris, ils attendent les clients qui devraient déjà être là depuis le 28 avril, patiemment et en peaufinant le camping pour les accueillir.

J'ai oublié de dire que l'été eux aussi s'installent au camping, leur résidence secondaire en sorte bien qu'un peu spartiate. Le chalet réservé aux gérants du camping est certes plus confortable qu'une tente, mais à 5, il faut se serrer un peu quand même. Le jardin qu'offre l'île est vaste heureusement !

Renseignements : 02 97 26 30 68
ou camping@mairie-ileauxmoines.fr.

Christine Dufourmantelle

Au revoir Laurette et bienvenue à Anne-Marie

Cela faisait neuf ans que Laurette, d'avril à septembre, accueillait avec enthousiasme et bonne humeur tous ceux qui franchissaient la cour du cromlec'h de Kergonan. Mais dès la fin de l'été dernier, elle a émis le souhait de « passer la main », afin de pouvoir profiter au maximum de son nouveau petit-fils.

L'apprenant, Anne-Marie Jégo se porta aussitôt volontaire. Amoureuse de ce lieu, elle avait très envie de renouer avec le public qu'elle avait connu en travaillant tant à l'école St-Joseph qu'à Intermarché pendant une dizaine d'années. Elle adore le contact avec les autres et saura faire partager sa passion pour ces pierres, vieilles de plusieurs milliers d'années.

Elle arrive dans ce lieu emblématique de l'île au moment où il va connaître des changements. Modification de la cour d'entrée dès septembre pour un meilleur accueil du public, aménagement futur de la ferme en un musée dont la scénographie reste à définir avec l'aide d'un muséographe, et enfin l'espoir de l'obtention, comme d'autres sites (les alignements de Carnac, mégalithes de Locmariaquer...) de l'agrément du ministère de la Culture pour le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO.



C'est avec beaucoup d'émotion que Laurette a remis les clefs du lieu à Anne-Marie, mais avec aussi une grande joie en voyant son enthousiasme. Nous lui souhaitons une belle retraite bien méritée avec Bob, qui lui aussi a levé le pied avec la gestion du sinagot, et à Anne-Marie de s'épanouir dans ce nouveau « job » en un si beau lieu.

Laure Pédezert

Travaux au dolmen de Penhap

Annoncés depuis quelque temps, des travaux de mise en valeur et de protection ont commencé durant le printemps au dolmen de Penhap. Réalisé par le « chantier des mégalithes », structure d'insertion intercommunale du pays d'Auray, le chantier a dû être interrompu en raison des récents événements et reprendra en septembre.

Afin de préserver le site archéologique face à l'affluence touristique, il est apparu que des mesures devaient être prises. Le monument sera donc entouré d'une clôture basse afin de délimiter l'espace fermé au public. Un pupitre informatif sera disposé aux abords tandis que les murets de l'enceinte seront repris.

Ces travaux s'inscrivent dans la démarche de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO d'une partie des monuments mégalithiques du Morbihan. Le chantier est effectué sous le contrôle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'association Paysages de Mégalithes, porteuse du projet de classement UNESCO. Il est financé par le Conseil départemental, propriétaire du site.

Julien Leperlier



Sur les terrains du Conservatoire

Durant l'hiver, les travaux de mise en sécurité se sont poursuivis à Castel er Guivr (bois de la Chèvre) ainsi que dans un boisement communal au Goret.

Les enclos à chevaux aux prairies du Naudeux ont été refaits sur 700m. Par endroits, il a été nécessaire au préalable de passer le broyeur forestier afin de dégager la zone de travail.

Sur Penhap, des murets près de Jeunesse et Marine ont été restaurés en y intégrant quelques passages sur les circuits de chasse.

Julien Leperlier



Pose de clôture au Naudeux



Chantier muret sur Penhap

Permis de construire

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0008	Les Diatomées - Martin	Chantier ostréicole	Beg Moussir	le 09/12/2019
19Y0010	Corentin Imbert	Maison individuelle	Lot Ar er Vran	le 04/12/2019
19Y0012	Bruno Huet	Maison individuelle	Rue Beg er Men Du	le 16/01/2020
19Y0014	Dimitri Boulte	Maison individuelle	Le Rudel	le 05/03/2020
19Y0017	Yves Duhaussay	Garage	Rue du Gazolven	le 20/02/2020
19Y0018	Pascal Baylocq	Maison individuelle	Rue des Corsaires	le 26/03/2020
20Y0002	Thibaut Jung	Extension + menuiseries	Le Trec'h	le 07/05/2020
20Y0006	Gaétan Sené	Maison individuelle	Lot Ar er Vran	le 03/06/2020
20Y0004	Nathalie Lamernardie	Extension	Kerscot	le 11/06/2020

Permis d'aménager

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0003	Commune de l'Île-aux-Moines	Extension cimetièrre	Beg Moussir	le 12/02/2020

Permis de démolir

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
20Y0001	Thibaut Jung	Démolition véranda et préau	Le Trec'h	le 09/04/2020
20Y0002	Charles Mercier	Démolition appentis	Kerbilio	le 28/05/2020

Déclaration préalable

N° dossier	Nom	Projet	Adresse Terrain	Accordé
19Y0025	Jérôme Dubus	Abattage arbre	Mané Rinville	le 06/12/2019
19Y0035	Martine Lhoste	Agrandissement abri jardin	Le Rahic	le 29/01/2020
19Y0036	Bernard Vignaux	Clôture	Le Rinville	le 20/02/2020
19Y0037	Jean-Luc Le Pluart	Élargissement portillon	Le Rahic	le 06/12/2019
19Y0038	Commune de l'Île-aux-Moines	Paravent	Rue Benoni Praud	le 13/12/2019

19Y0039	Barbara Sabaté-Montoriol	Réhaussement mur + menuiserie	Rue de la Mairie	le 17/12/2019
19Y0040	Olivier Barbier	Remplacement et création châssis	Rue de l'Église	le 09/12/2019
19Y0041	Nicolas Guy	Abri de jardin	Rue de l'Église	le 17/12/2019
19Y0042	Gildas Renaux	Mur + portillon	Rue Benoni Praud	le 19/12/2019
19Y0044	Florence de Langlais	Abri de jardin	Rue du Naudeux	le 06/12/2019
19Y0045	Bénédicte Ruellan	Ventilation de chute sur pignon	Croix de Kerno	le 08/01/2020
19Y0047	Dimitri Boulte	Menuiseries + création ouvertures	Le Rudel	le 20/12/2019
19Y0048	Dominique Jehier	Ouvertures + menuiseries	Rue du Presbytère	le 10/03/2020
19Y0049	Guillaume Leclair	Abri de jardin	Rue des Escaliers	le 22/01/2020
19Y0050	Patrice Liguistin	Extension + bardage	Le Rahic	le 06/02/2020
19Y0051	Marc Bigot	Abattage arbre	Le Guerric	le 05/02/2020
19Y0052	Commune de l'Île-aux-Moines	Construction muret	Er Boglieux	le 11/02/2020
20Y0001	Jean-Marc Labousse	Extension	Le Port	le 02/03/2020
20Y0002	François Sarmant	Menuiseries + châssis + garde-corps	Le Trec'h	le 25/02/2020
20Y0003	Sylvaine Guichard	Châssis	Rue de la Mairie	le 02/04/2020
20Y0006	Charles Mercier	Rénovation véranda + ouvertures	Kerbilio	le 09/06/2020

CRISE DU LOGEMENT AU CIMETIÈRE

Il s'étend actuellement sur 3360 m² et comporte 577 tombes, dont 380 dites « perpétuelles », et 14 cases pour urnes. Quand le projet d'extension a été lancé début 2019, ne restaient déjà plus de disponible que 3 emplacements de tombe, et une case pour urne. 6 procédures de constat d'abandon étaient aussi en cours.

En toute chose, il faut penser à l'avenir et la commune s'était déjà portée acquéreur, sous le mandat de Jean Pressard, d'un terrain d'environ 1130 m² situé « en haut » du cimetière, au nord. L'évolution des pratiques funéraires (60% inhumations traditionnelles, 40% crémations) a donné le schéma : l'extension accueillera 82 tombes supplémentaires, et un columbarium avec 75 cases pour urnes implanté dans un jardin du souvenir. Les accès seront facilités, une placette permettra d'accueillir les familles, il sera planté d'arbres et de massifs fleuris, les allées seront paillées, on y trouvera une fontaine et même un compost. En attendant, il a fallu casser beaucoup de cailloux, des montagnes de cailloux, pour décompacter la parcelle !

Christine Dufourmantelle





Easylang

Notre fondateur passe le relais ! Voici son message

« Bye for now

Last year... nous célébrions les 10 ans d'Easylang, en rappelant les étapes marquantes de son existence, l'appui constant de la municipalité, l'empreinte laissée par ses présidents, Joël Bouf, les 5 premières années, et André Lauer, toujours à la barre, le souvenir de nos chers disparus... Françoise, Guy, Jean, et récemment, Armelle.

Last year... nous annonçons la création d'une section "Espagnol", aujourd'hui florissante, magistralement animée par Chantal Martin. Dès sa création, Easylang a toujours eu, pour vocation l'étude, la pratique des langues vivantes, et parmi elles, le Breton Vannetais (gwenedeg), parlé, ou pour le moins compris, par près de 150 000 personnes, les villes limitrophes de la zone étant: Quimperlé, Le Faouët, Rostrenen, Gouarec, Rohan, Elven, Muzillac. C'était mon vœu le plus cher... je ne vivrai pas cet instant car je me dois, maintenant, de laisser la place à la nouvelle génération.

C'est tout naturellement une enfant du pays, une îloise qui reprend les rênes de la section "Anglais", Christine Potts, qui



a en plus le mérite d'être aussi une enfant de la grande île, Britain, par son père. Bienvenue, donc à Christine et longue vie à Easylang. Et don't forget... "You live and learn... On apprend à tout âge". Bye for now »

Bernard Tattevin

Questions pratiques pour la saison 2020-2021

La première séance de la saison est traditionnellement une séance "portes ouvertes" où nous accueillons aussi tous les curieux ayant envie de s'informer sur nos activités.

Vous avez peut-être envie de vous initier ou de vous perfectionner en espagnol ou en anglais. Ou peut-être êtes-vous seulement curieux des activités de notre association.

Dans les deux cas, contactez ou transmettez, dès aujourd'hui, vos coordonnées à l'une des deux personnes ci-dessous. Vous serez alors prévenus de la date de notre première séance, dès qu'elle sera fixée.

- pour l'anglais : André Lauer : 02 97 26 38 44
ou andre.lauer@orange.fr
- pour l'espagnol : Chantal Martin : 06 08 70 71 74
ou chantal.martin@orange.fr



Remue-Méninges IAM : Apprenez à entretenir votre mémoire

À circonstances exceptionnelles, décisions exceptionnelles, et nous fûmes contraintes d'annuler notre session de printemps. Rendez-vous donc en septembre, où nous reprendrons notre activité tout en tenant compte des aménagements « barrière » qui seront vraisemblablement nécessaires.

Et avant cela, notre assemblée générale se tiendra fin août comme d'habitude. Vous en serez avisés par courrier et par voie d'affichage. Occasion pour celles et ceux qui aimeraient apprendre à exercer leur mémoire, leurs mémoires devrions-nous dire, de découvrir nos activités. Nul doute que le souvenir du confinement vécu par les uns et les autres sera source d'enrichissement dans nos échanges.

Le bureau



Association des Parents d'Élèves de l'école St-Joseph

Cette année 2019-2020 a permis l'accueil de nouveaux élèves à l'école St-Joseph pour le plaisir de tous... une école dont le nombre d'élèves augmente est une école vivante et active pour l'Île-aux-Moines !

Bienvenue à Raphaël, 5 ans, arrivé en septembre 2019 en classe de grande section.

Bienvenue à Léonard, 2 ans et demi, arrivé en septembre 2019 en classe de très petite section.

Bienvenue à Lylou, 6 ans, arrivée en décembre 2019 en classe de grande section.



Bienvenue à sa petite sœur Lou-Ann, 5 ans, arrivée en classe de moyenne section.

Bienvenue à Giulian, 7 ans, arrivé en mars 2020 en classe de CE1.

En ce qui concerne les futurs écoliers, l'école sera heureuse d'accueillir Nolan 3 ans et Owen 3 ans pour leur première rentrée en septembre 2020.

Merci à tout le personnel enseignant qui fait un super travail avec tous les élèves.

Merci pour votre investissement pour la mission « école à la maison » !

L'APEL



Izen'arts

Le bonjour à toutes et tous, Nous profitons de cette opportunité de communication offerte par notre commune pour la remercier de son soutien et accompagnement dans ce qu'Izen'arts tente d'entreprendre au sein de l'île. Nous associons également ces remerciements M. Goulard, qui a su répondre présent à notre sollicitation. Grâce à eux, nous

avons pu pérenniser nos activités et nous doter d'un piano. En prévision de la rentrée de septembre, nous vous listons ci-dessous les activités reconduites et/ou en cours de programmation. Si l'une ou plusieurs d'entre elles vous intéressent, n'hésitez pas à nous contacter (téléphone, email, Facebook), pour une pré-inscription, des renseignements,...

Musique

- Piano pour enfants : les cours ont lieu les mercredis après-midi au sein de l'école. Sont inscrits cette année 5 enfants de l'école et 3 adolescents également de l'île.
- Piano pour adultes : cours pouvant être programmés sur votre demande. N'hésitez pas à nous le demander. Si vous êtes plusieurs à être intéressés, cela peut être plus aisé à organiser, parlez-en entre vous 😊
- Guitare pour enfants : les cours ont lieu les mardis, à partir de 16h45. Sont inscrits, cette année, 6 enfants de l'île, entre 9 et 11 ans.
- Guitare pour adultes : un groupe de 4 personnes a débuté en cours d'année et sera reconduit dès septembre. Si de nouvelles demandes nous parviennent, nous réfléchirons à la mise en place d'un second cours.

Lucette Poutou assure les cours de piano, Armelle les cours de guitare.

Bien-être, soin et connaissance de soi

- Tai-chi, ouvert à tous, adultes (jeunes et moins jeunes) : tous les samedis, 9h30 – 11h30 (horaires qui restent à confirmer). Pratique en groupe mais une évolution individuelle, chacun son rythme et un bel outil pour notre quotidien. Avec Xavier Person.
- Yoga, ouvert à tous, adultes (jeunes et moins jeunes) : tous les samedis, de 11h30 à 12h30. Sur cette nouvelle activité, nous serions désireux de connaître dès à présent les personnes qui désirent s'inscrire sur ce créneau horaire, ainsi que celles intéressées mais ne pouvant pas les samedis en toute fin de matinée. Ce cours est ouvert pour 12 personnes max, accompagné d'Hortense, professeur de Yoga également sur Vannes.

- Sophrologie pour enfants : cela fait 2 ans qu'avec Sophie Marchand, des modules de 4 à 6 séances sont proposés aux enfants de l'île-aux-Moines (de 6 à 11 ans). Cette année encore, nous proposerons 2 modules, l'un sur le premier trimestre, l'autre sur le second (probablement). Chers parents, rassurez vos enfants, nous ne les oublions pas !
- Sophrologie pour adultes : un atelier suivi d'un module de 5 séances a été mis en place sur l'année qui se termine. Nous espérons vous proposer de nouvelles sessions dès septembre. J'invite les personnes intéressées à se faire connaître et nous communiquer leurs disponibilités (jour de semaine, période de l'année) afin que nous puissions envisager des sessions que vous pourriez suivre. Ces stages vous proposent des outils pour détendre le corps, calmer le mental, apaiser ces émotions, ...

Enfin, nous avons d'autres projets, moins aboutis, mais qui nous tiennent à cœur :

- Atelier théâtre pour enfants, probablement sur un trimestre : recherche d'un(e) intervenant(e), si vous avez une ou plusieurs idées, n'hésitez pas à nous en parler.
- Découverte de la sculpture : pour enfants et peut-être pour adultes. En cours de réflexion.
- Atelier / Cours de dessins pour enfants et peut-être pour adultes : recherche d'un(e) intervenant(e), si vous avez une idée, un contact, nous sommes preneurs.

Un bel été à toutes et tous et portez-vous bien.

Pour nous contacter : *Marine 06 82 66 55 58,*
Izenarts56@gmail.com,
Facebook et un site internet à venir.

Gymnastique Féminine

L'assemblée générale a eu lieu courant janvier en présence de Philippe Le Bérigot, maire de l'île-aux-Moines.

Grâce à la subvention municipale, l'adhésion à l'association qui comprend 3 cours par semaine hors vacances scolaires et la licence annuelle à la fédération de sports pour tous est pour 2020 de 72 €.

Les cours ont lieu à la salle polyvalente sauf pendant la période hivernale (la salle n'étant pas chauffée), le lundi à 14h30, le

mardi à 10h et le mercredi à 18h. Ils sont assurés par Anne-Cécile qui est mise à notre disposition par la mairie

Les cours ont été suspendus et nous reprendrons dès que nous serons autorisés à le faire. Continuez à faire de l'exercice indispensable à la santé.

Pour tout renseignement :
Sylvaine Guichard au 06 83 06 42 34 / sygui2017@gmail.com



Kin-Ball Club Îlois

Les requins au-dessus de la vague

Les jeunes îlois du Kin-ball Club Îlois vont bientôt retrouver leur gros ballon après plusieurs mois sans coups de sifflet et cris de "Omnikin bleu" (ou gris ou noir).

La saison prochaine va connaître de gros changements avec l'incertitude d'avoir une équipe dans la catégorie U17. En effet, les "grands" vont peut-être se lancer dans le grand bain du championnat sénior avec Vannes.

On pourra compter sur notre jeune équipe en U13 dominée par la gente féminine (fait assez rare dans notre sport plutôt à tendance masculine) et ils n'ont tous qu'une seule hâte : refrapper dans le ballon !

En attendant la rentrée, nous proposerons si possible des tournois amicaux en août pour financer nos prochaines



compétitions du championnat de France et de la Coupe du monde junior certainement à Saint-Brieuc en juillet 2021.

Restez donc à l'écoute, et venez découvrir le kin-ball, un sport collectif où chacun a sa place !

Sportivement,

Le Président, Armand Plessis 06 07 84 99 52

Comité des Fêtes

C'est avec grand plaisir que nous avons partagé au 1^{er} janvier le traditionnel vin chaud du nouvel An à la salle annexe. Nous nous sommes ensuite retrouvés le dimanche 2 février pour savourer les bonnes crêpes à l'occasion de la Chandeleur ! Et...

Venez nombreux nous rejoindre le week-end du Téléthon que nous organisons chaque année !

*La Présidente, Viviane Bellégo
et les membres du Comité des Fêtes*

Pilates

Chers îlois,
Je tiens à vous remercier de la confiance que vous me portez à venir régulièrement aux différents cours de Pilates. Les cours ont lieu le lundi et vendredi à 17h et 18h, celui du vendredi à 18h étant plutôt réservé aux débutants pour qu'ils puissent à leur rythme, et en effectif réduit, bien assimiler les fondamentaux de la méthode.

En effet, vous êtes chaque année plus nombreux à vous initier au Pilates ou à vous perfectionner. Pour cette cinquième année, je suis heureux de voir de plus en plus de jeunes actifs de l'île rejoindre la quarantaine de pratiquants présents pour un bon nombre depuis le début de l'aventure.

La méthode Pilates du nom de son fondateur, Joseph Pilates, fut mise au point pendant la première guerre mondiale dans un camp de prisonniers où il était détenu ; sa technique permit à tous ses compagnons de captivité de ne pas succomber à l'épidémie de grippe espagnole qui tua des millions d'hommes à la fin de la guerre.

Qu'est-ce que le Pilates ?

C'est une méthode de renforcement musculaire dite « douce » de par la recherche d'un placement du corps précis, l'exécution de mouvements lents, fluides, contrôlés et la maîtrise d'une respiration latérale thoracique. Elle vise en priorité à renforcer les chaînes musculaires profondes du corps (le transverse et les obliques pour les abdominaux, les érecteurs du rachis, les multifides et les inter-épineux pour le dos).

Quels en sont les objectifs ?

Ramener le corps dans un alignement idéal créant ainsi une forte stabilité limitant de ce fait douleurs (notamment dorsales) et blessures permanentes. La philosophie de Joseph Pilates résidait dans le fait d'amener le corps et l'esprit à ne faire qu'un, de trouver une synergie bénéfique à la recherche de l'exécution parfaite.

UAPIM

L'UAPIM, Union des Associations de Plaisanciers de l'île-aux-Moines, avec 350 adhérents, regroupe depuis sa création en 1997 huit associations tout autour de l'île (APMB : Brouël, APMD : Drehen, AUMG : Gored, APPG : Greignon, APCOT : Lério, ANPH : Penhap, AAR : Rudel, AUCET : Trec'h). Depuis 2007, par délégation de la commune, elles gèrent les zones de mouillages en eau profonde : tenue des listes de bénéficiaires et des listes d'attente, accompagnement du contrôle annuel des lignes de mouillages, organisation de démonstration des matériels de sécurité, participation aux travaux de l'Union des Navigateurs du Morbihan,...



Quels en sont les bénéfices ?

Cette méthode a pour but d'harmoniser votre silhouette en vous apportant une plus grande force intérieure (muscles profonds). Vous allez également redécouvrir votre corps de façon à mieux le comprendre et à mieux le contrôler.



Le Pilates est recommandé par tout le corps médical en prévention ou pour diminuer les douleurs dorsales, pour améliorer votre posture au quotidien en renforçant votre corps tout en conservant sa souplesse. Pratiqué actuellement dans le monde entier par tous les athlètes de haut niveau, le Pilates est accessible à tous, n'hésitez pas à venir essayer et en ressentir rapidement les bienfaits.

En plus du Pilates, cet été, pour la quatrième année consécutive je vous propose des cours de gym et de stretching sur la grande plage du mardi 21 juillet au vendredi 28 août à 10h45.

Venez me retrouver tous les mardis et jeudis pour de la Gym Renfo Ludique et tous les mercredis et vendredis pour du stretching sans oublier la tisane bio tant appréciée !!!

*Pour tout renseignement vous pouvez me contacter
Ty sport santé Franck Ameaume Tél : 06 99 12 44 09
Email : ty.sportsante@sfr.fr*



Dans les derniers statuts votés lors de l'assemblée générale du 2 août 2013 elle a rajouté de façon claire dans son objet : la coordination des associations adhérentes, leur représentation unique auprès des autorités compétentes, le respect du site naturel.

Le début de l'année 2020 a vu se concrétiser le renouvellement pour 15 ans de l'AOT (Autorisation Occupation Temporaire) délivrée par l'État à la commune. Ce renouvellement est le fruit d'une collaboration de presque 2 ans, pertinente, intelligente, studieuse entre la commune et ses services, la DDTM, l'UAPIM, FR Environnement, IDRA Bio. Une cartographie des herbiers par caméra-vidéo a été constituée et a entraîné la modification de certaines zones (Drehen, Rudel, Penhap, Er Boglieux), d'autres ont été redessinées, de nouvelles zones d'embarcations légères ont été attribuées au Greignon, au Rudel,...



Pour répondre aux exigences environnementales de la nouvelle AOT, des mouillages de moindre impact écologique seront mis en place prochainement. Pour cela, l'UAPIM prépare les dossiers de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de l'État, de Natura 2000. L'UAPIM a aussi proposé un nouveau règlement d'exploitation des zones de mouillages en complément du règlement de Police rédigé, lui, par la DDTM, afin de prendre en compte l'évolution des pratiques des plaisanciers, la transmission des mouillages,...

Les ambitions de l'UAPIM ne sont rien d'autre aujourd'hui, que de toujours entretenir une forte cohésion entre ses membres, une relation forte et fructueuse avec la commune et de rester surtout aux services de l'ensemble de la communauté.

Le Président, Gérard Chouquet

Les 30 ans de votre Sinago le « Crialéis »

Un anniversaire repoussé

Ce devait être une belle fête programmée le week-end du 8 au 10 mai à la plage des « Gored » (pêcheries avec filets de barrages flottants) : le nouveau bureau de l'APSI (Association Pour un Sinago Îlois) avait tout prévu, la flottille des vieux gréements, la sono, les musiciens, les barbecues, les jeux sur la plage et les joutes sur l'eau... sauf le coronavirus.

C'est en 1989 qu'un groupe d'îlois fonde l'APSI. Leur projet : faire construire au chantier du Guip un nouveau sinagot réplique de l'ancien sinagot Le jouet des flots qui, il y a un peu plus d'un siècle, sillonnait le Golfe et la baie de Quiberon (à la pêche au chalut à perche, au dragage des huîtres plates, et à la pose de casiers à crustacés). À la fin du printemps 1990, c'était enfin la mise à l'eau et le baptême du « Crialéis » (autrefois nom d'origine celtique de l'Île-aux-Moines). À ce jour, où nous écrivons, l'évolution du virus reste incertaine, mais la fête aura lieu probablement au printemps 2021.



L'assemblée générale de février

L'AGO de l'APSI s'est déroulée début février et la séance a été ouverte par le président Pierre Dathanat, avec une pensée vers deux membres du bureau absents : Jean Freyre (secrétaire), décédé et Odile Boissard (trésorière), démissionnaire pour raison de santé.

Dans le rapport d'activité, il a été rappelé que le « Crialéis » a été désarmé début octobre 2018 pour être amené au

chantier du Guip pour une remise à neuf de nombreux éléments (taillevent, violons, calfatage de la coque, peintures) et d'importantes réparations non prévues : changements de l'étambot, de membrures, de varangues, d'apôtres, de bordées...

Mi-avril 2019, le « Crialéis » a rejoint son élément et participé activement à la Semaine du Golfe et à quelques rassemblements de vieux gréements dans le Golfe : au total ce sont 45 sorties qui ont été effectuées et qui ont permis à 265 personnes de naviguer dans le Golfe ainsi que dans la baie de Quiberon avec des conditions de marées et météo propices.

Sur le plan financier, les travaux de réparation ont été importants (8 fois le budget annuel de l'association) : l'investissement personnel du président, dans la recherche de subventions, a permis de couvrir 62 % du montant des travaux. Nous remercions chaleureusement, la mairie, GMVA, le département et la région pour leur appui. Par ailleurs, le reste du montant des travaux a été couvert par des particuliers (amis et adhérents) au travers d'une cagnotte internet et de dons. Un grand merci à tous ces donateurs : grâce à vous, notre trésorerie n'a été que peu affectée par la restauration exceptionnelle du « Crialéis » à la veille de ses 30 ans.

Le renouvellement du bureau a vu arriver une nouvelle équipe : Gilles Cohen (président), Loïc Burban (trésorier), Sulian Olivo (secrétaire). Outre l'organisation de la grande fête des 30 ans du « Crialéis », ils ont le projet d'alléger l'investissement de Robert Beven dans les navigations : mise en place de 4 équipages (chef de bord et 2 équipiers) qui se relayeront chaque semaine. Par ailleurs, un nouveau site internet est en cours d'élaboration pour faciliter les échanges, les plannings, les inscriptions aux navigations, etc...

Opération : « Un masque gratuit pour tous les îlois »

Pour marquer cet anniversaire et pour remercier tous les îlois, qui se sont investis lors du projet de construction d'un sinagot îlois au chantier du Guip, qui ont permis sa restauration par le biais de la cagnotte et de leurs dons, et qui depuis 30 ans ont contribué à porter haut, dans le Golfe, la baie de Quiberon et

sur tout le littoral breton, les couleurs de l'Île-aux-Moines... le bureau de l'APSI a décidé fin avril de faire confectionner près de 350 masques qui, en complément de ceux réalisés par l'atelier bénévole des Îloises, ont permis à tous les Îlois de bénéficier d'un masque gratuit, dès la fin du confinement.

Ces masques en tissu (selon la norme AFNOR), ont été réalisés par quatre artisans îlois (Isabelle Luce - Joseph Saliga - Mathide et Camille Verminck), puis ont été remis à la RCS (Réserve Communale de Sécurité) qui en a assuré la distribution, sous le patronage de Marie-Paule Bellégo (adjoindue aux affaires sociales). Mercredi 6 mai, ils ont été remis à une centaine de

personnes vulnérables et/ou âgées de plus de 80 ans. Le 7 mai c'était le tour des plus de 70 ans, puis durant le week-end du 9 mai des plus de 60 ans ainsi que des familles et des enfants de l'Île, d'en recevoir. Enfin, les célibataires et autres Îlois recensés ont été servis le 13 mai.

Actuellement le calendrier prévisionnel est une sortie d'hivernage fin mai, un mois de mise en place des équipages et début des navigations ouvertes à tous pour la St-Jean.

PS : L'association accueille avec plaisir de nouveaux équipiers.

Le bureau de l'APSI

Les Escales Musicales de l'Île-aux-Moines ont fêté leurs 25 ans

Les Escales Musicales. Un avenir en musique, mais quand ?

Où en sommes-nous alors que le printemps nous défie avec une nature qui devient radieuse ? Quelles sont les perspectives pour les concerts que nous avons prévus ? Nous ressentons tous le désir de vivre un été où retrouver la douceur et la beauté qu'offrent les paysages de cette île et la possibilité de partager des moments fraternels, plus proches même si toujours prudents. En l'occurrence, la musique est invitation à cette harmonie. Elle est l'art des accords. Nous avons imaginé dans notre programme de proposer à l'auditoire une promenade musicale dans le temps pour retrouver le rythme naturel des saisons. Les circonstances nous ont amenés à revoir notre projet avec les services culturels des collectivités de notre territoire pour tenir compte de leurs recommandations et des contraintes. Nous avons aussi évalué l'impact possible des risques qui demeurent. Il nous a paru plus sage de reporter nos concerts à l'été prochain, avec la même programmation, pour une reprise pleine d'émotion en un temps plus apaisé. Nous aurons à décider des cotisations déjà versées, qui restent utiles pour ceux qui veulent avoir un droit de vote à notre assemblée générale, mais que nous pouvons soit rembourser, soit affecter par report au prochain budget, en tout cas nous veillerons à satisfaire aux souhaits de chacun. Nous savons tout ce que nous partageons de bonheur avec ceux qui nous soutiennent et qui participent à nos concerts, sans oublier l'équipe du Conseil municipal et la paroisse, qui sont des partenaires très fidèles. Nous les remercions tous. Quoi qu'il en soit, notre mission reste vivante, nous avons toujours plus d'escales à vous proposer, et même un chemin continu pour aller jusqu'à la prochaine saison sous une forme

qui reste à déterminer, la musique étant source de plaisir dans nos vies, de rencontres essentielles, de rapprochements entre îlois et îliens.



Le programme que nous avons validé et qui sera reporté :

- juillet : Jeanne Mendoche, soprano, et Benjamin d'Anfray, pianiste : mélodies de Gaetano Donizetti à Gabriel Fauré pour illustrer le temps des 4 saisons
- août : Gilone Gaubert, violoniste et son ensemble : les 4 saisons de Vivaldi, Il pianto d'Ariana, concerto grosso de Locatelli ; une Folia de Vivaldi
- août : Philippe Cassard, pianiste : récital de Schubert à Debussy
- octobre : Paloma Negra, musique d'Amérique latine et centrale

Le Président, Hervé Gautier

Deuxième édition de Passeurs de Films à l'Île-aux-Moines

1,2 et 3 août 2020

Bonne nouvelle ! Le maire de l'Île-aux-Moines et son Conseil municipal nous ont donné la bonne nouvelle : Passeurs de Films pourra tenir sa deuxième édition cet été à l'Île-aux-Moines. L'événement aura lieu les 1^{er}, 2 et 3 août sous la forme de projections publiques nocturnes.

Suivant la recommandation du maire, les projections auront lieu dans un site naturel très connu des habitants de l'île : le parc du Guéric. L'espace se prête à l'installation d'un grand écran et à des sièges et bancs, permettant de respecter les conditions requises en période de fin de crise sanitaire (respect des gestes barrière et distanciation sociale).

L'association Passeurs de Films remercie sincèrement l'équipe

municipale ainsi que Marc Bigot, propriétaire du château du Guéric.

Il nous reste à imaginer la programmation de ces trois soirées festives, qui ne manqueront pas de susciter la curiosité et l'engouement des Îlois.

Films, invités, signatures d'ouvrages, discussions sur le cinéma... Un grand merci à nos partenaires et amis, ainsi qu'aux très nombreux membres de l'association Passeurs de Films.

Le cinéma revient cet été 2020 à l'Île-aux-Moines. Faisons-lui bon accueil !

Passeurs de films Passeursdefilms@gmail.com

06 07 57 93 17

Théâtre en herbe

En août 2019, pour les dix ans du Festival Théâtre en Herbe, nous avons souhaité une édition exceptionnelle qui marque l'évolution du festival.

En effet, les premières années, il ne s'agissait que de lectures dans des jardins privés de l'Île-aux-Moines, devant une cinquantaine de spectateurs.

Puis en 2012, la compagnie vannetaise « Les Chiens de paille » est venue jouer en plein air, à la lumière du soleil couchant avec comme simple décor la nature même des lieux.

Ensuite, le soutien accru et affirmé de la Municipalité, du Département du Morbihan, de Vannes Agglo, ont permis à notre organisation de pouvoir choisir des spectacles de grande qualité, avec des acteurs de renom qui ont accepté de venir jouer en août sur notre île, dans ce lieu magnifique et en plein air.

Ce sont ainsi succédés : Patrice Laffont, Julie Arnold, Stéphanie Tesson, Daniel et William Mesguich, Pierre Santini, Francis Huster Hugues Le Forestier, Nathalie Mann, Christophe Barbier pour les plus prestigieux, mais bien d'autres encore ; même si leurs noms résonnent moins dans les medias, ils n'en sont pas moins talentueux.

Cette exigence vous nous l'avez reconnue en venant en 2019, pour les 10 ans, à plus de 1700 spectateurs sur les trois jours de festival.

La Compagnie du Caillou n'est pas absente dans ce succès. J'en profite ici pour rendre hommage à Armelle Dubois, qui dès l'origine du projet a été partie prenante et enthousiaste. Merci à elle.



La saison 2020 et la 11^e édition devait être le début d'une nouvelle décennie tout aussi exceptionnelle et prometteuse. La crise sanitaire est venue donner un frein à cet élan. Respectons donc les consignes et soyons créatifs. L'édition 2020 est dans les cartons et selon l'évolution de notre déconfinement national nous serons prêts à nous adapter pour vous proposer, malgré tout, un festival.

C'est ce que je peux, aujourd'hui, promettre quand j'écris ces lignes. Je resterai encore dans le secret, en attendant les autorisations finales. D'une manière ou d'une autre nous afficherons, au sens propre comme au sens pratique du terme, notre présence cet été en vous apportant les réponses que nous n'avons pas aujourd'hui.

Le maire, Philippe Le Bérigot, avec les autorités départementales et vannetaises, soutiennent toutes les initiatives qui nous permettront d'être présents si cela est possible. Merci à eux.

Terminons de prendre en main notre avenir, en respectant les consignes de prudence sanitaire qui nous sont données et abusons de la liberté que nous retrouvons progressivement, pour laisser place à notre enthousiasme culturel dès que possible.

Le président, Hervé Masquelier



L'Association des Jeunes Îlois pense à vous !

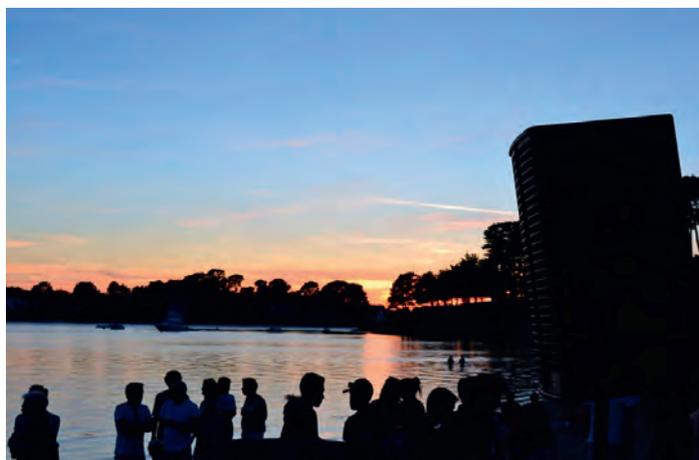
Pendant les longues semaines de confinement, nous avons partagé avec vous une musique appartenant à la playlist de nos pique-niques électro tous les soirs aux alentours de 18h. Vous pouvez retrouver ces titres dans la story permanente de notre compte instagram.

Nous communiquerons sur notre actualité et nos événements sur notre compte instagram et notre page facebook.

Instagram : @aji_ileauxmoines

Facebook : Association des Jeunes Ilois

Le bureau



Les Amis de Penhap

L'association Les Amis de Penhap reste mobilisée pour la conservation et la protection du site de Penhap.

• L'enfouissement des lignes aériennes

Pour mémoire il sera rappelé qu'à l'occasion de la réfection pour cause de vétusté d'une partie du réseau EDF, il a été décidé en concertation entre le syndicat Morbihan Energies et la commune de l'Île-aux-Moines de procéder à l'enfouissement de l'ensemble des lignes aériennes (EDF, Téléphone, Fibre) sur le secteur de Penhap depuis le chantier du Guip.

Ces travaux d'enfouissement ont démarré à l'automne 2019. L'importance des pluies hivernales puis le confinement qui a pris effet le 17 mars 2020 en ont retardé l'exécution.

L'état des travaux au 30 avril 2020 :

- Le fourreau a été réalisé en souterrain pour le passage des câbles (EDF, téléphone, fibre).
- L'ensemble des réseaux ont fait l'objet d'un enfouissement. Les lignes aériennes ont toutes été enlevées.
- Les poteaux EDF en béton ont été retirés.

- Les poteaux de soutien des lignes aériennes du téléphone et de la fibre seront enlevés la semaine du 15 juin.

La route qui va du chantier du Guip jusqu'à la croix de Penhap a nécessairement été très dégradée du fait de l'ouverture de la chaussée pour la réalisation du fourreau en souterrain. Les travaux de réfection sont en cours et l'enrobage est programmé. Ces travaux seront terminés pour l'été. L'association remercie le maire de ses interventions ayant permis la réalisation de ces travaux qui contribuent à la mise en valeur du site de Penhap.

- Les sentiers côtiers de Penhap

Leur dégradation s'est accélérée ces dernières années en raison de la densité de circulation des piétons pendant les périodes d'affluence (été et grands week-ends), de la circulation des vélos nonobstant les interdictions et du passage d'engins d'entretien pour des coupes et élagages.



Ce sujet a été évoqué de façon constructive avec le maire en présence de Julien Leperlier le 2 août 2019. Différentes mesures ont été proposées par le maire en réponse aux suggestions de l'association. Nous espérons pouvoir constater leur réalisation cet été.

- Les plantations autour des toilettes sèches aux abords du dolmen

Seulement deux plants issus de la végétation alentour ont été mis en place.

Ils sont malheureusement morts et de toute façon insuffisants pour réduire la visibilité de ces toilettes.

- L'environnement des poubelles

Sur le site de la croix de Penhap les poubelles sont particulièrement visibles. Un dispositif en bois ou une haie végétale permettrait de les dissimuler.

Souhaitons que nous puissions tous nous retrouver cet été autour de notre fête annuelle et gardons le cap !

La présidente, Dominique Morfoisse

Les Jardins Partagés du Caillou

Les Jardins Partagés du Caillou est une association créée au début de l'année 2020 avec le soutien actif de la mairie et des services techniques. Ils nous ont mis à disposition le terrain appelé « les jardins du Rinville » et ont apporté leur support, en particulier en permettant d'y disposer d'une réserve d'eau. L'objectif de l'association est de :

- créer, animer et gérer des jardins partagés.
- cultiver en mettant en pratique une gestion écologique du site
- favoriser le lien social et intergénérationnel
- se former, acquérir et transmettre du savoir-faire en contribuant au respect et au développement de la biodiversité en particulier en expérimentant des principes de la permaculture. C'est-à-dire nourrir la terre, utiliser le plus possible les ressources locales, le recyclage, créer un environnement écologique équilibré entre les « nuisibles » du potager et les alliés.

L'association propose à ceux qui le souhaitent de cultiver une parcelle individuelle et de réserver une partie des jardins pour la culture en commun (aromatiques, salades tomates, petits fruits tels que fraises, framboises..).

Nous organisons des ateliers en fonction des besoins du jardin et des envies des jardiniers pour embellir le jardin. Ces ateliers, permettent à chacun de profiter des savoir-faire et connaissances de tous dans la joie et la bonne humeur.

Pour la plupart nous sommes des néophytes, jardiniers en herbe, désireux d'apprendre et d'expérimenter en apprenant des autres, et, pour ceux qui ont des connaissances, de les transmettre dans un esprit de partage et de convivialité.

Notre ambition reste modeste en termes de production pour la première année, surtout après cette longue période de confinement intervenue à la période de plantation. Mais avant le confinement, nous avons pu mener quelques ateliers de préparation du terrain :

Construction de bac en recyclant des palettes. Ces bacs sont destinés à la culture en commun (aromatiques, salades, tomates,...)



Réalisation de "lasagnes" (zones enrichies par l'apport de matière verte et broyat en couches) pour les parcelles individuelles qui sont prêtes à recevoir des plants, que ceux qui ont pu le faire ont préparés chez eux.

Nous avons également commencé une zone pour le compost en récupérant les fruits et légumes abîmés de l'Intermarché qui a bien voulu mettre en place une poubelle dédiée.

Si vous avez des outils manuels de jardinage (binette, râteau, arrosoir et même brouette,...) dont vous n'avez pas l'utilité nous serons heureux de les remettre en service.

Nous sommes également preneurs de terre végétale pour remplir nos bacs, et bien sûr de plants que vous auriez en trop, rejets de framboisiers, fraisiers,...

N'hésitez à venir lorsque vous voyez un jardinier affairé au jardin, voir ce que nous avons déjà réalisé.

Et si vous souhaitez nous rejoindre, c'est toujours possible,

Le bureau

Pour nous contacter :

Mail : jardinsducaillou@hotmail.fr

Tél : (Anne-Marie Jégo) 06 03 99 81 78

Le Passage

Izenah

Les dernières dépressions de l'hiver se font sentir dans le golfe du Morbihan, malgré les obstacles naturels au vent de suroît. Le 26 février 2020, la Fée des Îles de la société Izenah rompt son mouillage dans le petit port de Larmor-Baden, et va s'échouer sur la pointe sud de l'Île-aux-Moines.

Et la « famille » Izenah se met à l'œuvre. Aidé quand même par les charpentiers du chantier du Guip, l'état-major de la société, Gilbert, François, Jean-Vincent, Timothée, conçoit le déséchouage. Du dernier né de la flotte, Archipel II, mouillé à proximité, partent les élingues qui vont permettre de remettre à l'eau la Fée.

Les passeurs de l'Île-aux-Moines ont l'habitude de se prendre en mains eux-mêmes. Depuis plus de 70 ans, le même petit noyau d'hommes « du coin » a évolué, d'un service occasionnel aux insulaires vers une société moderne, qui transporte chaque année plus de 350.000 personnes dans le cadre d'une délégation de service public, entre l'île et le continent. Sans compter 57.000 passagers pour les croisières dans le Golfe et les îles proches (Houat et Hoëdic).

2.200 passagers par jour

Izenah fait « traverser » sur ses bateaux bleu et blanc 2.200 personnes par jour au plus fort de l'été, quand les hordes généralement pacifiques s'abattent sur l'Île-aux-Moines.

Avec une capacité de 197 passagers, le petit dernier d'Izenah, 23 mètres, Archipel II, ne sera pas de trop pour acheminer tous ces visiteurs - et le soir pour les "évacuer", comme on dit sur l'île.

Une bien courte traversée d'ailleurs, 300 mètres du continent à l'île, 600 mètres de cale à cale.

Le fatidique week-end du 15 août - mais pas seulement - on joue tout-le-monde-à-la-manœuvre chez Izenah. Les trois vedettes de passage tournent non-stop (contre toutes les 30 minutes hors saison), et s'il le faut le Star Côte d'Azur ou le Jules Verne II, plus grosses unités affectées aux tours du Golfe, prêtent la main.

Une petite dizaine de navigants manœuvrent ces bateaux en hiver, le double en été. Les effectifs complets d'Izenah atteignent 31 personnes avec les administratifs.

Gilbert, François et Jean-Vincent, qui s'appellent mutuellement "les vieux", forment un équipage de renfort aux heures de pointe. Car les anciens sont toujours à la barre, au propre et au figuré.

La flotte

Et commençons par le chouchou, la petite Île-aux-Moines. Réalisée pour Gilbert Thébaud en 1972 au chantier du Magouer en face d'Étel, alors un spécialiste de la construction bois.

Longueur hors tout: 12,75 mètres. 75 passagers. Homologuée pour un seul homme d'équipage (contre deux pour les autres vedettes), elle assure le passage tout l'hiver, quand Izenah fournit aux îlois et assimilés une liaison toutes les demi-heures. En saison, deux autres bateaux plus récents sont affectés au passage: le Thalassa, 16,5 mètres, 120 passagers, et le Bois d'Amour, 15 mètres, 98 passagers.

Enfin, l'acquisition récente Archipel II déjà cité, 23 mètres, complète avec ses 200 places l'arsenal des passeurs.



Jules Vernes



Star Côte d'Azur



Au sec



Archipel II



Thalassa





L'île aux Moines



Compagnon des îles



Thalassa



Izenah



Fée des îles



Bois d'Amour



Côté Izenah croisières, le Star Côte d'Azur que Timothée Bellégo, 3^{ème} génération de la lignée, ne laisse à personne d'autre le soin de barrer est le navire amiral, avec 28,95 m et ses 245 passagers.

Les tours du Golfe ou réceptions privées - on appelle ça aujourd'hui joliment "réceptif flottant" - se font également à bord du Jules Verne II, un catamaran de 24,50 m (280 passagers), et de la Fée des Îles.

Le fret

Le fret est essentiel dans une île où l'on construit en permanence, et où il faut ravitailler plusieurs commerces - et des milliers de résidents secondaires l'été.

Depuis trente ans l'infatigable barge - on continue à l'appeler ponton - Izenah transporte matériaux et véhicules. Ce bateau ultraplats de 17 mètres, capacité 40 tonnes, charge par le côté sur les cales en pente. Un système qui paraît rudimentaire mais permet de s'adapter aux marées. La barge est plaquée contre le quai par son pod de propulsion, à haut régime, et amarrée avec des chaînes enroulées autour des organes. Le tout produit un joyeux tintamarre qui ne fait pas l'unanimité chez les riverains, de tôt matin, mais donne justement aux ports de l'Île-aux-Moines et de Port-Blanc une ambiance de port. C'est l'essentiel.

La société s'est dotée en 2018 d'un sérieux renfort, une seconde barge, le Compagnon des Îles, 24 mètres, 57 tonnes de fret. Ce bateau tout en aluminium, construit par Pêch'alu près d'Hennebont, dispose de rampes latérales pour l'embarquement des poids-lourds, et d'un bras de levage hydraulique.

Anecdotes

Les passeurs passaient tout. Pas de bateau des pompiers comme aujourd'hui, ni d'ambulances confortables ou de corbillards sur la barge. Urgences médicales de nuit, morts, bétail sur pieds, tout était l'affaire des passeurs, souvent avec les moyens du bord.

François Bellégo a connu son passage le plus éprouvant avec un chargement de bœufs de la ferme de Kerbozec qu'il devait acheminer sur le continent. Au lieu d'utiliser les deux camions prévus, les vachers avaient entassé les 15 bovins dans un seul véhicule, embarqué sur un petit chaland à couple de sa vedette Bois d'Amour. La traversée commence. « À un moment j'ai vu le camion pencher et glisser vers le bord du chaland. On a su plus tard qu'un des bœufs était mort et les autres s'étaient tous rués de l'autre côté. Le chaland était en travers, pas loin de couler.

On était au milieu du courant. J'ai dit à mes aides d'être prêts à couper les amarres s'il le fallait. J'ai appelé à la radio les autres bateaux du voisinage pour qu'ils réduisent leur vitesse et ne me fassent pas de vagues. Tout doucement - ça m'a paru long - nous sommes arrivés à Port-Blanc. On s'est échoué où on a pu, ouvert la porte du camion. Les vachers tentaient de canaliser les animaux vers la terre ferme, mais deux sont tombés à l'eau. Il a fallu improviser des lassos avec nos bouts, leur lancer autour des cornes. Ils ont failli se noyer dans le courant mais on a finalement réussi à les sauver ».

Une génération plus tôt, Yéyette, pour l'État Civil Henriette Thébaud, épouse de Job, a charrié de ses mains les parpaings qui ont servi à construire l'imposante annexe de l'ancien hôtel San Francisco, se souvient son fils Gilbert. On amarrait serré un chaland d'ostréiculteur, en planches de pin passées au black, en travers de l'avant d'une petite vedette de passeur, on y chargeait à la main les marchandises, et le tout traversait le courant du Bois d'Amour. Arrivé sur l'île, le fret était déchargé, toujours à la main, et acheminé le plus souvent à la brouette. La viande aussi, sur pied, si l'on peut dire, les bovins, cornes attachées à la vedette, se débrouillant pour suivre à travers "le jus", vers un abattoir de fortune sur l'île.



Bengali II

Mimi Bellégo, qui avait repris l'exploitation - un bien grand mot pour une seule vedette achetée à crédit - à la mort de François père, encaissait les passages en piécettes, serrées dans la poche de son tablier.

illustrations Jean Pierre Arcile ⚓

Les gourmandises de l'île

Recette du Hoummus à la tapenade maison et olives de Bara Pita

Pour 4 à 6 personnes :

200 g de pois chiches cuits

4 cuillères à soupe de tahiné (crème de sésame)

1 gousse d'ail

Le jus d'1/2 citron

3 cuillères à café de thym séché

2 cuillères à soupe de tapenade maison (de préférence!)

Quelques anchois entiers pour la déco

8 olives noires

Sel, poivre du moulin



- 1) Épluchez les gousses d'ail et écrasez-les. Mixez les pois chiches, le tahiné, l'ail, le jus de citron, 2 cuillères à café de thym séché et la tapenade
- 2) Ajoutez un peu d'eau pour fluidifier la préparation, présentez le hoummus dans un bol ou plat creux
- 3) Dénoyautez les olives noires et taillez-les en dés, égouttez les anchois et répartissez-les sur le hoummus et terminez par 1 cuillère à café de thym et poivre du moulin

Drôles d'estivants

Gâce à ses multiples paysages, l'île abrite de nombreux oiseaux à tout moment de l'année. En effet, suivant la saison, les espèces présentes ne sont pas toujours les mêmes. Partons justement à la découverte de deux visiteurs des beaux jours au « look » bien particulier.

Forte d'environ 120 espèces, l'Île-aux-Moines dispose d'une population d'oiseaux diversifiée fréquentant son territoire. On peut de manière arbitraire les classer en trois groupes. Le premier groupe serait formé des oiseaux classiques des parcs et jardins (mésanges, rouges-gorges, merles, pies, ...). Dans un deuxième groupe, on retrouverait des oiseaux des campagnes et de milieux boisés (buses, pics, ...). Enfin le dernier groupe aurait pour origine le caractère insulaire de l'île et regrouperait tous les oiseaux fréquentant le littoral (bernaches, goélands, mouettes).

Toutes ces espèces ne sont pas présentes en même temps sur le caillou. Certaines y sont à demeure et d'autres se croisent au gré des migrations. À l'heure où cet article est rédigé, les hivernants ont quitté l'île et les premiers estivants sont déjà là. Voici justement le portrait de 2 visiteurs d'été particuliers. La huppe fasciée (*Upupa epops*) tout d'abord. Un peu plus gros qu'un merle, c'est sans doute l'oiseau de l'île le plus remarquable par son plumage. Arrivant d'Afrique début avril, la huppe se fait remarquer par son chant court mais bien identifiable, fait d'une succession rapide de trois « oup ». Cette particularité serait d'ailleurs à l'origine de son nom latin. Véritable punk des champs, elle fréquente les zones de prairies avec des arbres disséminés. Elle affectionne tout particulièrement les milieux avec une couverture végétale peu fournie pour sa recherche de nourriture grâce à son long bec (vers, larves, ...). On peut toutefois la retrouver également dans les grands jardins en ville.

Les trous dans les vieux arbres ou dans les murs sont autant de lieux possibles pour construire son nid. Sur l'île, la huppe se rencontre tous les ans sur Kerbozec mais est aussi présente vers le Bindo et sans doute dans d'autres localités. Elle peut être observée jusqu'au mois d'août où commencera alors la migration vers les zones d'hivernage.

La huppe fasciée ne semble pas menacée en France. Bien installée en Bretagne sud, l'espèce pourrait bénéficier du



réchauffement climatique et se développer plus au nord, à condition qu'elle y trouve les milieux favorables (vieux arbres, prairies naturelles, ...).



Beaucoup plus discret, le traquet motteux (*Oenanthe oenanthe*) s'observe dans les grandes zones ouvertes de Penhap et du Naudeux. Caractérisé par son masque noir et son croupion blanc qu'il découvre au décollage, notre oiseau niche directement au sol. Il affectionne les espaces rocaillieux et la végétation rase. Il se nourrit d'invertébrés et édifie son nid à l'aide de brins d'herbes déposés au fond d'un terrier de lapin ou dans un creux de roche. Son aire de répartition mondiale est très vaste, de l'Alaska à la Sibérie. Toutefois, tous les individus se retrouvent en Afrique subsaharienne pour hiverner. En France, l'espèce niche principalement en zone montagnaise mais aussi plus localement sur des sites littoraux comme sur les massifs dunaires entre Gâvres et Quiberon où quelques couples se reproduisent. Sur l'île, le traquet motteux ne niche pas et semble juste venir nous voir lors de haltes pré et post nuptiales. Quelques milieux pourraient correspondre à son habitat de prédilection, mais visiblement pas assez pour qu'un couple s'y installe (peut-être trop de dérangements).

En Europe, un léger déclin est observé pour l'espèce. En France, elle est inscrite dans la catégorie « quasi-menacée » de la liste rouge des oiseaux nicheurs. Parmi les causes évoquées pour son déclin, on peut citer la dégradation des milieux au Sahel ou l'augmentation des activités de loisirs.

La diversité et la qualité des écosystèmes îlois nous permettent d'avoir une population d'oiseaux intéressante à étudier. La gestion des espaces naturels trouve là tout son sens car si les oiseaux classiques des jardins trouveront toujours de quoi se loger, les autres espèces auront, elles, besoin qu'on leur conserve des habitats spécifiques pour leur reproduction ou pour une halte. Ainsi, la préservation de vieux arbres ou d'une prairie naturelle est tout aussi utile pour le maintien des populations d'oiseaux que l'installation d'une mangeoire ou d'un nichoir dans un jardin.

Julien Leperlier

Illustrations : S. Nicolle, Guide des oiseaux nicheurs de Normandie, Ed. Hypolais.

La Compagnie du Caillou

Aeu la tristesse de perdre brutalement sa créatrice et metteur en scène Armelle Dubois pendant la période des fêtes de Noël 2019. Nous sommes toutes et tous un peu désorientés par son absence.

Armelle a ébauché l'association du théâtre en 2009, qui s'est affirmée en 2015. Cours de yoga, ateliers de relaxation, de maintien corporel, de maîtrise de la voix, étaient pour

Armelle indispensables aux jeux de scènes. À la fois fragile et solide comme un roc, Armelle était dynamique, enthousiaste, positive, avec des projets plein la tête, et c'est avec toute son énergie, qu'elle a su nous diriger. Les spectateurs ont été séduits, ce qui nous a donné confiance pour poursuivre cette aventure. Au fil des ans, de nouveaux amateurs ont rejoint la troupe, et nous avons avec Armelle réalisé quelques spectacles L'extra lucide de René de Obaldia, La dernière y restera de Jean-Claude Sussfeld, Chansons et poèmes de René de Obaldia, L'appeau du désir de Gérard Levoyer.

Armelle nous a même propulsés à l'extérieur de l'île, pour donner des représentations dans le cadre du Festival Entr'acteurs dans le Finistère, aux Insulaires à Belle-Île, Quessant, l'île d'Yeu.



Puis, pour des raisons de santé, Armelle a passé la mise en scène à Blanche Raine qui travaillait déjà à ses côtés. Ainsi ont été montées Un air de famille d'Agnès Jaoui et Jean-Pierre Bacri, Toc toc de Laurent Baffie.

Toute son énergie l'a aidée à vaincre son cancer, lui permettant de revenir parmi nous. Ses ateliers ont repris, Blanche savait demander conseil à

Armelle, et, Marina ne manqua pas non plus de l'appeler pour les dernières mises au point, avant la première de C'est la guerre monsieur Gruber de Jacques Stenberg. Sa dernière mise en scène a été pour Inconnu à cette adresse de Kressmann Taylor. Trois jours avant son hospitalisation, Armelle était à la salle annexe de la mairie et préparait la représentation du 29 décembre 2019 Inconnu à cette adresse qui s'est jouée, après son décès. L'émotion était grande, mais la représentation a eu lieu, Armelle l'aurait souhaité. Merci à André Lauer et Bertrand de Reourseaux.

Toute la troupe du Caillou est derrière moi, pour dire AU REVOIR ET MERCI

Soisick Besse

Carnet

Naissances

- Gaspard, fils de Pauline Dubus et Manu Harit, le 27 mars 2020
- Alana, fille d'Anne Guichard et Mark Shannon, le 8 mai 2020
- Maëlys, fille d'Estelle Baucher et Guillaume Briel, le 15 mai 2020
- Achille, fils d'Emmanuelle Stephano et Armand Plessis, le 26 mai 2020

Mariages

- Louise Benoit et Olivier Duranteau, le 4 janvier 2020
- Félicie Dufourmantelle et Lilian Foucaud, le 29 février 2020

Décès

- Armelle Dubois, née Couëdel, décédée le 27 décembre 2019 à Vannes
- Ellen Cadoret, née Steen-Hansen, décédée le 31 décembre 2019 à l'Île-aux-Moines
- Armelle Lessi, née Bour, décédée le 14 janvier 2020 à Houdan
- Micheline Briant, décédée le 14 février 2020 à Quintin
- Dominique Barbier, décédé le 18 février 2020 à Marseille
- Gildas Levanen, décédé le 3 mars 2020 à Nantes
- Etienne Delehay, décédé le 25 mars 2020 à Paris
- Jacques-Jean Cario, décédé le 30 mars 2020 à Granville
- Jean Claude Le Vigouroux, décédé le 8 avril 2020 à Vannes
- Bernard Lunven, décédé le 10 avril 2020 à Paris
- Francis Gandon, décédé le 29 mai 2020 à Vannes
- Michel Perrot, décédé le 1^{er} juin 2020 à l'Île-aux-Moines
- Germaine Pelissier, née Drevet-Terraillon, décédée le 6 juin 2020 à l'Île-aux-Moines

L'Île-aux-Moines des Kerguelen

12 819 km ou 24 km ?



Alors 12 819 km ou 24 km. ? D'accord la terre est ronde mais ces chiffres ne correspondent pas à ce diamètre !

La photo suivante vous donne un autre indice,



C'est un cormoran certes, mais ce n'est pas celui du golfe du Morbihan. Et pourtant si, c'est bien un oiseau présent dans le golfe du Morbihan, mais le golfe du Morbihan des îles Kerguelen, là-bas dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises plus exactement tout près des 50^{èmes} hurlants 49° 24' S - 69° 54' E.

Vous l'aurez compris, c'est à Port-aux-Français que cette signalétique peut être vue, soit à un peu moins de 13 000 km à vol d'oiseau de l'Île-aux-Moines de notre golfe du Morbihan.

Rappelez-vous, en 2017 la commission de toponymie des TAAF validait la proposition, sur l'idée d'André Le Dugue, îlois navigant sur le Marion Dufresne, de combler un grand manque : pas d'île aux Moines dans le golfe du Morbihan des Kerguelen. La décision est prise le 5 avril 2017, et dès mai 2017, une plaque commémorative indiquait l'événement sur le port de l'Île-aux-Moines avec en juin un article dans le journal des Îles du Ponant et la fabrication de panneaux par la mairie de l'Île-aux-Moines qui devaient être acheminés dans la foulée pour les Kerguelen.

Ce n'est pourtant qu'en avril 2019 que le voyage des deux panneaux a pu s'organiser grâce à un improbable concours de circonstances. Une rencontre se tenait en mairie réunissant le maire, Philippe le Bérigot, le directeur de l'AIP, Denis Bredin et le Sénateur Jérôme Bignon, habitué du golfe du Morbihan et par ailleurs membre du conseil de gestion de la réserve naturelle des TAAF, pour évoquer la prise en compte de la

spécificité des îles dans les textes nationaux. Les illustrations représentant l'Île aux Moines des Kerguelen exposées en mairie ont amené Jérôme Bignon à évoquer son rôle dans les TAAF (les souvenirs de sa mission lors d'une rotation sur le Marion-Dufresne) ; Denis Bredin a alors proposé à Philippe Le Bérigot de transporter les panneaux lors d'une visite à son fils, hivernant aux TAAF pour la dernière rotation de 2019, et de les poser avec ce dernier.

C'est finalement le 3 décembre que les panneaux quittaient l'Île-aux-Moines, puis, le 4, partaient de Brest pour la Réunion via Orly, le 6 embarquaient sur le Marion-Dufresne, et après 2 300 milles (4300 km) et une escale à l'Île de la Possession (archipel de Crozet), atterrissaient à Port-aux-Français le 19 décembre.



Mais c'eût été trop simple ! Les panneaux débarqués, leur taille a de suite posé questions. Aux Kerguelen, le vent c'est quelque chose ! La nuit de l'arrivée à Port-aux-Français, le coup de vent n'avait rien d'exceptionnel là-bas, les rafales atteignaient quand même les 70 nœuds (130 km/h).

C'est le chef du district de Kerguelen lui-même qui a très gentiment proposé d'en faire faire de plus adaptés et s'est chargé avec quelques Bretons de la base de les mettre en place. Qu'ils en soient tous ici remerciés.



Les prochains bretons, posant le pied à Port-aux-Français sans forcément être insulaires ou même îlois, que ce soit pour une simple escale ou un hivernage, auront une pensée pour notre golfe du Morbihan et ses îles.

Le directeur de l'AIP, Denis Bredin

Séance du 16 décembre 2019

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne, Michèle Le Texier, Catherine Le Roux
Absents excusés : Christine Dufourmantelle, Laure Pédezert, Christophe Tattevin

Laure Pédezert a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Danielle Feneux

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 9 décembre 2019.

Extension du cimetière : attribution et autorisation de signer les marchés

Le maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour les travaux VRD et les aménagements paysagers de l'extension du cimetière qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 20 novembre 2019.

L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 20 novembre 2019 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 4 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 11 décembre 2019 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 11 décembre 2019 à 12h30. L'attribution a eu lieu en mairie le 16 décembre 2019 à 10h00 suite à l'analyse des offres faite par Franck Le Gavre, maître d'œuvre en charge de l'opération.

Les entreprises qui ont été retenues sont les suivantes :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1 : Terrassements - Voirie Revêtements de sols - Réseaux divers	SAS EUROVIA BRETAGNE	245 842,50 €
Lot n°2 : Aménagements paysagers Mobilier - Maçonnerie	ID VERDE	113 000,00 €
TOTAL		358 842,50 €

Le Conseil municipal autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises ayant présenté les offres les mieux-disantes pour un montant global de 358 842.50 € HT (soit 430 611.00 € TTC), et à signer les éventuels avenants et tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

La séance est levée à 16h35

Séance du 7 janvier 2020

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Régis Talhouarne

Absents excusés : Christine Dufourmantelle, Laure Pédezert, Michèle Le Texier, Catherine Le Roux, Christophe Tattevin

Laure Pédezert a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Christine Dufourmantelle a donné pouvoir à Joël Bouf, Michèle Le Texier a donné pouvoir à Danielle Feneux, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot

Gildas Poulouin est élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 16 décembre 2019.

Programme de voirie 2020 : plan de financement et sollicitation de subvention

Le maire rappelle que la commune souhaite procéder à des travaux de voirie.

Le projet est éligible au subventionnement départemental au titre du programme « Voirie dans les Îles » dans la limite de 7500.00 € / km. La longueur de voirie refaite est de 1150 m. Le maire propose donc au Conseil municipal le plan de financement suivant :

Dépenses

Nature de la dépense	Montant HT en €
Honoraires	13 000,00 €
Travaux	230 000,00 €
TOTAL	243 000,00 €

Recettes

Nature de la dépense	Montant HT en €
Conseil départemental	8 625,00 €
Autofinancement	234 375,00 €
TOTAL	243 000,00 €

Le maire précise que les crédits seront inscrits au budget 2020. Le Conseil municipal approuve le plan de financement ci-dessus, autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération et à solliciter une subvention au titre de : « l'équipement des territoires : Voirie dans les Îles » auprès du Conseil départemental, et autorise le maire à lancer la procédure de passation des marchés publics pour la réalisation des travaux.

Décisions du maire prises par délégation

Informations du Conseil municipal

- Décision n°2019-29 : Broyeur Ezan pour un montant de 18 480.00 € TTC
- Décision n°2019-30 : Cuve de Stockage fuel Ezan pour un montant de 1 580.00 € TTC
- Décision n°2019-31 : Murets Golfe Bois Création pour un montant de 16 676.70 € TTC
- Décision n°2019-32 : Impression gazette IOV décembre pour un montant de 2 098.80 € TTC
- Décision n°2019-33 : Masse tracteur Loisirs Services pour un montant de 1 584.00 € TTC
- Décision n°2019-34 : Range vélos et barrière coulissante ONF pour un montant de 2 396.40 € TTC
- Décision n°2019-35 : Bail professionnel à partir du 1^{er} janvier 2020 d'un local à la maison des professionnels de santé avec Alexa Châtelet pour un montant mensuel de 75.00 € TTC révisé annuellement.
- Décision n°2019-36 : Bail professionnel à partir du 1^{er} janvier 2020 d'un local à la maison des professionnels de santé avec Sébastien Martinez pour un montant mensuel de 75.00 € TTC révisé annuellement.
- Décision n°2019-37 : Bail professionnel à partir du 1^{er} janvier 2020 d'un local à la maison des professionnels de santé avec Régis Talhouarne pour un montant mensuel de 75.00 € TTC révisé annuellement.

- Décision n° 2019-38 : Bail professionnel à partir du 1^{er} janvier 2020 d'un cabinet médical avec Yves Taveau pour un montant mensuel de 120.00 € TTC révisé annuellement.

La séance est levée à 19h00

Séance du 27 février 2020

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier, Catherine Le Roux Christophe Tattevin

Absents excusés : Régis Talhouarne, Laure Pédezert

Laure Pédezert a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Joël Bouf

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 7 janvier 2020.

Programme de voirie 2020 : attribution et autorisation de signer les marchés

Le maire rappelle que la commune a procédé à une consultation pour le programme voirie 2020 qui a été lancée sous forme de procédure adaptée le 2 janvier 2020. L'avis public d'appel à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales « Ouest France » le 10 Janvier 2020 et mis en ligne sur le site de Mégalis Bretagne. À l'issue de la consultation, 3 plis ont été reçus dans le délai prescrit soit pour le 7 février 2020 à 12h00. L'ouverture des plis a eu lieu en mairie de l'Île-aux-Moines le 10 février 2020 à 9h30. L'attribution a eu lieu en mairie le 12 février 2020 à 17h00 suite à l'analyse des offres faite par Franck Le Gavre, maître d'œuvre en charge de l'opération. L'entreprise qui a été retenue est la suivante :

Lots	Entreprises	Total en € HT
Lot n°1 : Terrassements - Voirie Revêtements de sols - Réseaux eaux pluviales, espaces verts	SAS EUROVIA BRETAGNE	238 144,55 €
TOTAL		238 144,55 €

Le Conseil municipal autorise le maire à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre la mieux disante, pour un montant global de 238 144.55 € HT (soit 285 773.46 € TTC), signer les éventuels avenants, et signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Golfe Du Morbihan Vannes Agglomération : exercice de la compétence « Eaux Pluviales Urbaines », convention de gestion de services

La loi NOTRe a confié à Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération la compétence Eaux Pluviales Urbaines à compter du 1^{er} janvier 2020. Cette nouvelle compétence a donné lieu à une étude technique et financière menée par l'agglomération en concertation avec les communes durant l'année 2019.

Les conclusions ont globalement mis en exergue, comme partout sur le territoire national, un déficit de connaissance de l'intégralité des réseaux en place, de leur état, parfois des dysfonctionnements, ainsi que de fortes disparités entre les communes du point de vue de l'investissement technique et financier.

Aussi et compte tenu du constat précité et du temps dévolu par la Loi à l'organisation de cette compétence, il a été proposé par le groupe de suivi de l'étude que l'agglomération délègue cette compétence aux communes au minimum pour l'année 2020, de manière à permettre :

- De garantir la continuité du service public ;
- D'acquérir mutuellement une meilleure connaissance des réseaux en place, des dysfonctionnements ;
- De prendre le temps de définir sereinement le périmètre d'intervention et les chiffrages associés.

Ainsi, durant cette période transitoire, convient-il de mettre en place une convention de gestion, précisant les conditions dans lesquelles la Commune assurera au minimum au cours de l'année 2020, la gestion de la compétence Eaux Pluviales Urbaines en dehors du périmètre des zones d'activités économiques pour le compte de l'agglomération.

Les flux financiers liés à ces transferts seront imputés sur les attributions de compensation des communes. Ils seront établis dans le rapport de la CLECT et feront l'objet de délibérations concordantes entre la Commune et la Communauté. À ce titre, il est rappelé que les renouvellements de réseaux des anciennes zones d'activités communales seront intégrés au calcul des attributions compensatoires conformément au rapport de CLECT établis lors du transfert des zones d'activités. Ces attributions de compensations provisoires seront donc revues annuellement conformément à un rapport de CLECT et ce jusqu'à la définition d'une AC définitive.

Le Conseil municipal autorise le maire ou son représentant à mettre au point et signer la convention de gestion à intervenir avec Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération pour la compétence « Eaux Pluviales Urbaines », conformément au projet annexé à la présente délibération, précise que les crédits qui résulteront de cette convention seront inscrits au budget communal, et autorise le maire ou son représentant à signer toutes pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Règlement intérieur pour l'utilisation d'une parcelle communale pour création de jardins partagés

Une demande de mise à disposition formulée par « les Jardins Partagés du Caillou » a été déposée en mairie. Le maire expose l'origine, la justification apportée par l'association et propose à la discussion le principe d'un règlement intérieur et d'une convention de mise à disposition pour l'usage de la parcelle.

Après avoir lu le projet et au terme des échanges, le maire demande au Conseil municipal d'approuver le règlement intérieur pour l'utilisation de la parcelle. Celui-ci approuve le règlement intérieur pour l'utilisation de la parcelle.

Convention de mise à disposition d'une parcelle communale à l'association les Jardins du Caillou

Après avoir lu le projet de convention et au terme des échanges, le maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition d'une partie des parcelles AC n°75 et 76. Celui-ci autorise le maire à signer la convention de mise à disposition.

Résidence du Vieux Moulin : détermination des lots destinés à la primo-accession

Le maire rappelle que le choix de l'acquéreur est libre, sous réserve de respecter l'intérêt général de la commune et l'article 432-12 du code pénal qui interdit aux élus d'acquérir des biens publics. Il rappelle que certains lots seront réservés à la vente pour des primo-accédants remplissant des conditions définies par le Conseil municipal. Ces lots seront proposés à un prix inférieur au marché afin de permettre l'installation ou le maintien de jeunes ménages, et seront assortis d'une clause anti spéculative.

Par une délibération en date du 30 septembre 2019, Le Conseil municipal a désigné les lots n°5,8,9,12,14 pour des terrains « primo-accédant » et les autres lots (n°6,7,10,11,13) sont proposés à la vente en lots libres.

Le maire indique qu'une proposition d'acquisition en primo-accession a été reçue en mairie pour le lot n°10 non déterminé ainsi.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'en changer la détermination afin de conclure cette vente et de poursuivre l'objectif de fixation d'une population permanente.

Le Conseil municipal adopte la détermination du lot 10 en « primo-accédant », et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Logements du Vieux Moulin : approbation du budget annexe 2020 proposé par Bretagne Sud Habitat

Le maire rappelle au Conseil municipal que la commune a signé une convention de gestion avec Bretagne Sud Habitat pour la gestion locative des 6 maisons du Vieux Moulin. Par un courrier reçu en mairie le 22 janvier 2020 Bretagne Sud Habitat demande au maire de soumettre au Conseil municipal la proposition de budget annexe pour la gestion de ces logements. Le maire présente le document. Le Conseil municipal approuve la proposition de budget annexe 2020 de Bretagne Sud Habitat pour les 6 logements locatifs du Vieux Moulin.

Lotissement Villas Marine : rétrocession de la voirie et de l'éclairage

Le maire rappelle au Conseil municipal que la commune a signé le 1/02/2017 une convention avec la SCCV Villas Marines. Il a été convenu que la commune de l'Île-aux-Moines verse à la SCCV Villas Marine 65 000 € en contrepartie du coût de la parcelle transférée, du coût de l'établissement de la servitude, du surcoût correspondant aux équipements nécessaires à la desserte de l'ensemble de la zone. Les crédits ont été prévus au BP 2019 et réglés à la SCCV Villas Marine.

Le maire indique au Conseil municipal qu'il convient maintenant de réaliser la rétrocession à la commune par un acte notarié et précise qu'il sera établi par Maître Bénéat, notaire à Vannes. Un procès-verbal de réception des travaux a été réalisé. La cession concerne la voirie ainsi que l'éclairage public comprenant 6 potelets lumineux et 1 applique.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer l'acte de rétrocession au profit de la commune.

Compagnie des Ports du Morbihan: modification des statuts

Agissant au titre du Département, la Compagnie des Ports du Morbihan est concessionnaire du port départemental de l'Île-aux-Moines. Au 1^{er} janvier 2020, la Compagnie disposait d'un capital de 5 847 060 € détenu à 87,68 % par le département,

les 12,32 % restants étant répartis entre 23 communes et groupements de communes (tableaux joints).

Afin de renforcer le capital social à la hauteur du développement de la Compagnie des Ports du Morbihan, l'assemblée des actionnaires de la Compagnie des Ports du Morbihan devra se prononcer sur une augmentation de capital en numéraire de 4 999 947 € conduite de la manière suivante :

- augmentation de 1 907 367 € par compensation de créances (transformation en capital de la dette due par la Compagnie des Ports au Département) grâce à l'émission de 27 643 actions nouvelles qui seront entièrement dévolues au Département du Morbihan ;
- augmentation de 3 092 580 € par émission de 44 820 actions nouvelles qui seront entièrement dévolues au Département du Morbihan.

Le projet de rédaction du nouvel article 6 des statuts (capital social) est joint en annexe.

Par un vote à main levée par 10 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal approuve une augmentation de capital de la Compagnie des Ports du Morbihan avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit du Département du Morbihan, d'un montant de 4 999 947 € sans prime d'émission. Le capital social sera porté de 5 847 060 € à 10 847 007 € par émission de 72 463 actions nouvelles qui seront entièrement dévolues au Département du Morbihan. Il approuve que cette augmentation de capital soit conduite de la manière suivante :

- augmentation de 1 907 367 € par compensation de créances (transformation en capital de la dette due par la Compagnie des Ports au Département) grâce à l'émission de 27 643 actions nouvelles
- augmentation de 3 092 580 € par émission de 44 820 actions nouvelles qui seront acquises par le Département

Il approuve également le projet de modification de l'article 6 des statuts (capital social) de la Compagnie des Ports du Morbihan tel que ci-annexé, et donne mandat aux représentants de la commune (titulaire ou suppléant) d'approuver cette modification statutaire lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la Compagnie des Ports du Morbihan.

Instauration de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction pour la policière municipale

Le maire précise que pour les grades du cadre d'emplois de gardien-brigadier de police municipale, l'indemnité peut-être égale au maximum à 20 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension (hors supplément familial et indemnité de résidence).

Le maire propose au Conseil municipal d'instaurer cette indemnité à hauteur de 108,24 euros correspondant à 7% de son traitement mensuel brut actuel. Il propose la modulation suivante :

Nature de l'absence	Effet sur le versement du régime indemnitaire
Congé de maladie ordinaire	Le régime indemnitaire suit le sort du traitement
Congé de longue maladie	
Congé de longue durée	

Congé de maternité paternité, accueil de l'enfant ou adoption	Maintien du régime indemnitaire
Suspension de fonctions	Pas de versement du régime indemnitaire
Maintien en surnombre (en l'absence de missions)	
Décharge partielle ou totale de service pour activité syndicale	Maintien de la totalité du régime indemnitaire à l'exception des primes et indemnités relatives au temps de travail ou aux déplacements professionnels conformément à la circulaire du 20 janvier 2016

L'indemnité spéciale mensuelle est cumulable avec la prime du 13^{ème} mois en tant qu'avantage collectivement acquis instauré avant le 26 janvier 1984, et renouvelé par la délibération du 8 décembre 1986. Par un vote à main levée par 10 voix pour et 3 abstentions, le Conseil municipal approuve la revalorisation de l'indemnité spéciale de fonction des agents de police municipale pour le cadre d'emplois susvisé à hauteur de 108,24€ correspondant à 7 % de son traitement mensuel brut actuel à compter du 1^{er} mars 2020.

La séance est levée à 19h20.

Séance du 3 mars 2020

Présents : Philippe Le Bérigot, Joël Bouf, Marie-Paule Bellégo, Hubert O'Neill, Martine Marion, Danielle Feneux, Gildas Poulouin, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier, Catherine Le Roux

Absents excusés : Régis Talhouarne, Laure Pédezert, Christophe Tattevin

Laure Pédezert a donné pouvoir à Marie-Paule Bellégo, Régis Talhouarne a donné pouvoir à Joël Bouf, Christophe Tattevin a donné pouvoir à Gildas Poulouin

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

Suite à la décision du Préfet le Conseil municipal se tiendra à huis clos.

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 27 février 2020.

Budget principal : approbation du compte de gestion 2019 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget principal : vote du compte administratif 2019

Avant de débattre du compte administratif, le maire devant sortir pour le vote, invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance.

Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2019	610 887,05 €
Résultat antérieur reporté (2018)	0,00 €
Résultat de clôture	610 887,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2019	477 198,13 €
Résultat antérieur reporté (2018)	2 588 897,82 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2020)	3 066 095,95 €
Restes à réaliser en dépenses	- 973 706,17 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	2 092 389,78 €
Besoin de financement	0,00 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget principal.

Budget principal : affectation du résultat du compte administratif 2019

Résultat de la section de fonctionnement	610 887,05 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

En conséquence, le maire propose au Conseil municipal l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	610 887,05 €
Affectation à la section de fonctionnement (report à nouveau)	0,00 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2019 au budget principal 2020 comme indiqué ci-dessus.

Fixation du taux d'imposition 2020 des taxes directes locales

Afin d'assurer le financement du budget 2020, il convient de recouvrer les produits constituant la somme des impôts ménages de la commune. Le maire précise que l'article 16 de la loi de finances initiale pour 2020 prévoit que « le taux de la taxe d'habitation (TH) appliqué sur le territoire de la commune est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019 ». Ainsi le taux de TH appliqué en 2019 (10,50 %) étant de droit reconduit en 2020, toute délibération visant à le modifier serait illégale.

Le maire propose au Conseil municipal de maintenir les 2 autres taux d'imposition votés en 2019 comme ci-dessous :

- Taxe foncière sur le bâti : 24,45 %,
- Taxe foncière sur le non bâti : 56,40 %

Le Conseil municipal approuve la reconduction des taux pour l'exercice 2020 comme indiqué ci-dessus.

Attribution d'une subvention au CCAS de l'Île-aux-Moines au titre de l'année 2020

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 90 000,00 € au CCAS de l'Île-aux-Moines, de prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Octroi des subventions 2020 aux associations

Le maire rappelle les règles que la Commission a souhaité établir en 2015 quant à l'octroi des subventions. Les règles de recevabilité pour les demandes de subventions sont les suivantes :

- Dépôt d'un dossier de demande avant fin janvier de l'année n :
 - Compte rendu de la réalité de la vie associative,
 - Fourniture des comptes de l'année,
 - Fourniture de la situation de la trésorerie au 31 décembre de l'année n-1

Principes proposés par la Commission pour l'octroi des subventions :

- Soutien du fonctionnement des associations îloises qui le sollicitent,
- Soutien des associations extérieures qui ont une action sur l'île,
- Octroi de subventions exceptionnelles pour les manifestations et les investissements le justifiant,
- Absence de subvention aux associations disposant de plus de deux années de trésorerie (l'avance de trésorerie est supérieure à 2 fois leur budget annuel),
- Attribution du produit de la Gazette au CCAS pour affectations aux associations humanitaires.

Le maire précise que les dossiers du Comité des Fêtes, du Club des Sages et du Kin-ball sont incomplets et seront réexaminés ultérieurement.

Compte tenu de leur fonction exercée au sein de certaines associations, Catherine Le Roux et Michèle Le Texier s'abstiennent pour le vote de la subvention de Korollerien Izenah et Danielle Feneux, Christine Dufourmantelle, Michèle Le Texier s'abstiennent pour le vote de la subvention de Remue-Ménages.

Le Conseil municipal décide d'allouer à l'unanimité des votants pour les autres associations ci-dessous les subventions suivantes :

Organismes	Montant 2020
Association Korollerien Izenah	1 000 €
Association des jeunes îlois	1 500 €
Izen'art	2 500 €
Association de gymnastique féminine	1 000 € + 200 € pour l'équipement

Easylang	200 €
Remue Ménage	500 €
Théâtre en herbe	2 500 €
Les escales musicales	2 500 €
Anciens combattants	500 € + 500 € exceptionnel drapeau
Passeurs de films	2 500 €
Festival du conte	450 €
Couleurs de Bretagne	570 €
Union départementale des Pompiers	100 €
SNSM	200 €
Amicale des Pompiers	650 €
Les jardins partagés du caillou	500 €
Total associations	17 870 €

Le Conseil municipal autorise le maire à prévoir les crédits nécessaires au chapitre 65, et à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Cotisations 2020 : associations auxquelles adhère la commune

Le maire propose au Conseil municipal d'approuver les décisions et les montants des adhésions aux différentes associations et organismes auxquels adhère la commune pour 2020 :

- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : le montant 2020 est de 183,82 € (0,296 € par habitant population INSEE)
- Association des Maires ruraux du Morbihan : le montant 2020 est de 100 €
- Association Les Îles du Ponant : le montant 2020 est de 5 260,5 € (3,50€ par habitant sur la population DGF 2019)
- Association morbihannaise des plus belles baies du Monde : le montant 2020 est 155 €
- Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Morbihan : le montant 2020 est 199,98 € (0,33 € par habitant)
- Paysages de mégalithes : le montant 2020 est 3 000 €
- Savoir-faire des îles du Ponant : le montant 2020 est 500 €

Le Conseil municipal approuve les adhésions ci-dessus et autorise le maire à signer tout document

Budget principal : vote du budget primitif 2020

Le maire présente au Conseil municipal le budget primitif du budget principal de l'exercice 2020 sur lequel il délibère. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	1 810 194,00 €	1 810 194,00 €	0,00 €
Investissement	4 589 877,80 €	4 589 877,80 €	0,00 €
Cumul	6 400 071,80 €	6 400 071,80 €	0,00 €

Le Conseil municipal approuve le budget primitif du budget principal 2020.

Budget lotissement : approbation du compte de gestion 2019 du receveur municipal

Le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget lotissement dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget lotissement : vote du compte administratif 2019

Le maire devant sortir pour le vote du compte administratif, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance. Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget lotissement, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2019	- 14 698,31 €
Résultat antérieur reporté (2018)	60 948,82 €
Résultat de clôture	46 250,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2019	193 768,81 €
Résultat antérieur reporté (2018)	- 2 030 572,51 €
Résultat global (solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2020)	- 1 836 803,70€

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du Budget Lotissement.

Budget lotissement : affectation du résultat du compte administratif 2019

Résultat de la section de fonctionnement	46 250,51 €
Résultat de la section d'investissement	- 1 836 830,70 €

En conséquence, le maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	
Report à nouveau à la section de fonctionnement	46 250,51 €

Le Conseil municipal affecte résultat de l'exercice 2019 au budget lotissement 2020 comme indiqué ci-dessus.

Budget Lotissement : vote du budget primitif 2020

Le maire présente au Conseil municipal le budget primitif du budget Lotissement de l'exercice 2020. Il s'équilibre ainsi :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	2 306 381,91 €	387 546,09 €	81 164,18 €
Investissement	4 046 394,28 €	4 046 394,28 €	0,00 €
Cumul	6 352 776,19 €	6 433 940,37	81 164,18 €

Le Conseil municipal adopte le budget primitif du budget lotissement 2020.

Budget Mer ports communaux et activités maritimes : approbation du compte de gestion du receveur municipal 2019

Le budget primitif de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont présentés au Conseil municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil municipal adopte le compte de gestion du budget Mer ports communaux et activités maritimes dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Budget Mer ports communaux et activités maritimes : vote du compte administratif 2019

Le maire devant sortir pour le vote, il invite le Conseil municipal à élire le président de séance. Joël Bouf est élu président de séance. Le compte administratif et la note de synthèse sont présentés. Le Conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION D'EXPLOITATION	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2019	33 440,03 €
Résultat antérieur reporté (2018)	0,00 €
Résultat de clôture	33 440,03 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
Résultat budgétaire de l'exercice 2019	- 12 037,68 €
Résultat antérieur reporté (2018)	6 833,52 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne D001 du BP 2020)	- 5 204,16 €
Restes à réaliser en dépenses	- 1140,00 €
Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Résultat global	- 6 344,16 €
Besoin de financement	6 344,16 €

Le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du budget Mer ports communaux activités maritimes.

Budget Mer ports communaux et activités maritimes : fixation des durées d'amortissement des biens

En application du plan comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, les investissements générés par le budget annexe Mer ports communaux et activités maritimes doivent faire l'objet d'un amortissement comptable.

En conséquence, le maire propose au Conseil municipal d'approuver les durées d'amortissements suivantes :

Chapitre	Article	Catégories de biens	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement
213	2135	Constructions Installations générales agencements aménagement des constructions	20	28 135
	2138	Constructions Autres constructions	10	28 138
215	2153	Installations matériels et outillages techniques Installations à caractère spécifique	5	28 153
218	2182	Matériel de transport	5	28 182
	2183	Matériel informatique	5	28 183
	2183	Matériel de bureau	5	28 184
	2184	Mobilier	5	28 184
	2188	Autres	5	28 188
13	de 1311 à 1318	Subventions d'investissements	Même durée que les biens	13 911 à 13 918

Le Conseil municipal approuve les durées d'amortissements du budget Mer ports communaux et activités maritimes comme indiqué ci-dessus.

Budget Mer ports communaux et activités maritimes : affectation du résultat du compte administratif 2019

Résultat de la section d'exploitation	33 440,03 €
Besoin de financement de la section d'investissement	6 344,16 €

En conséquence, le maire propose l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement	33 440,03 €
Report à nouveau à la section d'exploitation	0,00 €

Le Conseil municipal affecte le résultat de l'exercice 2019 au budget Mer ports communaux activités maritimes 2020 comme indiqué ci-dessus.

Mouillages : adoption des tarifs 2020

Le maire rappelle que le règlement d'exploitation signé par le préfet maritime de l'Atlantique et par le préfet du Morbihan prévoit dans son article 6 que « la redevance d'usage est révisable annuellement de façon à équilibrer les dépenses ». De plus, la convention conclue entre la commune et l'UAPIM dispose, concernant la redevance, que la révision du tarif sera effectuée en fonction de l'évolution de l'indice TP02 de juillet devenu l'indice TP07 B multiplié par un coefficient de raccordement de 7.0110. L'indice TP02 de juillet 2007 était de 585,50 et l'équivalent de juillet 2019 de 735,45 €.

Les tarifs suivants sont donc proposés pour 2019 :

- Tarif professionnel :
(100 € X 735,45) / 585,50 = 125,61 € (soit 126 €).
Pour rappel, le tarif 2019 était de 134 €.

- Tarif plaisance :
(23,61 € X 735,45) / 585,50 = 29,66 €,
Soit : (29,66 € X longueur du bateau) + 20 € (frais fixes).
Pour rappel, le tarif 2019 était de 31,69 €.

Afin d'éviter que les centimes ne soient pas payés, il est proposé d'arrondir les redevances à l'euro le plus proche, soit à l'euro supérieur lorsque le montant des centimes est supérieur ou égal à 50, et à l'euro inférieur lorsqu'il est inférieur à 50. Les frais fixes ont été supprimés depuis 2010, le Conseil se réservant la possibilité de restaurer les frais fixes si l'équilibre du budget l'exige.

Le Conseil municipal valide les tarifs présentés ci-dessus au titre de l'exercice 2020, restaure les frais fixes pour l'année 2020, et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

Budget Mer ports communaux activités maritimes : vote du budget primitif 2020

Le maire présente au Conseil municipal le budget primitif du Budget Mer ports communaux activités maritimes de l'exercice 2020. Il s'équilibre ainsi :

	Recettes	Dépenses	Solde
Exploitation	66 714,50 €	66 714,50 €	0,00 €
Investissement	75 080,69 €	75 080,69 €	0,00 €
Cumul	141 795,19 €	141 795,19 €	0,00 €

Le Conseil municipal approuve le budget primitif du budget mer ports communaux activités maritimes 2020.

Décisions du maire prises par délégation

- Décision n°2020-01 : Réparation chauffe-eau, lavabo camping Yann Marion pour 1 101,77€ TTC
- Décision n°2020-02 : Abattage 10 pins chantier du Guip Izenah création pour 3 062,40 € TTC
- Décision n°2020-03 : Élagage bois de la Chèvre Jacob pour 6 306,00 € TTC
- Décision n°2020-04 : Acquisition remorque + barrières Altrad pour 3 715,20€ TTC
- Décision n°2020-05 : Remplacement porte de la chapelle Traverson pour 4 030,00€ TTC
- Décision n°2020-06 : Réparations mairie et cabines plage Menuiserie Gicquel pour 1 626,84 € TTC
- Décision n°2020-07 : Renouvellement serveur Média bureautique pour 5 125,06€ TTC
- Décision n°2020-08 : 2 postes informatiques Média bureautique pour 2 871,60 € TTC
- Décision n° 2020-09 : Bétonnière Ezan pour un montant de 1 279,99€ TTC

La séance est levée à 19h35.

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 25 mai à quatorze heures, Les membres du Conseil municipal de la commune de l'Île-aux-Moines proclamés élus à la suite du renouvellement général des conseillers municipaux de mars 2020 se sont réunis à la mairie sur la convocation du 20 mai 2020 qui leur a été adressée par Philippe Le Bérigot, maire sortant. Conformément à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 un nombre maximal de 8 personnes autorisées à assister à la séance a été fixé afin de garantir le respect des gestes barrières.

Présents : Jacques Bathiat, Marie-Paule Bellégo, Édouard Brunet, Alizée Burban, Olivier Cario, Maryse Cohen, Ronan Créquer, Mathilde Daniel, Philippe Le Bérigot, Catherine Le Roux, Philippe Morvant, Gildas Poulouin, Pierre Sokoloff, Régis Talhouarne Conseillers municipaux.

Absents excusés : Christophe Tattevin, qui a donné pouvoir à Philippe Le Bérigot

Catherine Le Roux est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Philippe Le Bérigot, maire, qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections puis il déclare installer les conseillers municipaux dans leurs fonctions.

La présidence de séance est maintenant assurée par la doyenne d'âge Marie-Paule Bellégo pour l'élection du maire.

Élection du maire

La présidente invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Le maire comme ses adjoints sont élus parmi les membres du Conseil municipal au scrutin secret, à la majorité absolue pour les deux premiers tours et à la majorité relative pour le troisième tour, le plus âgé étant élu en cas d'égalité des suffrages.

Le Conseil municipal désigne deux assesseurs. Un seul candidat se présente : Philippe Le Bérigot. Chaque conseiller municipal remet fermé à la présidente son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Philippe Le Bérigot a obtenu 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Détermination du nombre de postes d'adjoints

Le Conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, ce qui porte ce nombre à 4 maximum (le nombre d'adjoints est immédiatement arrondi à l'entier inférieur). Le maire propose l'élection de 3 adjoints.

Le Conseil municipal fixe à 3 le nombre des adjoints.

Élection des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des adjoints. Le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs et individuels. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du 1^{er} adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Les bulletins sont alors distribués. Chaque conseiller municipal remet fermé au maire son bulletin de vote.

• Élection du 1^{er} adjoint : après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Marie-Paule Bellégo a obtenu 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée première adjointe au maire.

• Élection du 2nd adjoint : après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Philippe Morvant a obtenu 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 2nd adjoint au maire.

• Élection du 3^{ème} adjoint : après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

À déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Jacques Bathiat a obtenu 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé 3^{ème} adjoint au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions, ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Charte de l' élu local

Lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le maire doit donner lecture de la charte de l' élu local.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l' élu local.

« 1. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l' élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L' élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. » ;

Le maire remet aux conseillers municipaux une copie de la charte de l' élu local et du chapitre du Code Général des Collectivités Territoriales consacré « aux conditions d'exercice des mandats locaux ».

Délégations du Conseil municipal au maire

Le maire peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de certaines attributions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne délégation au maire pour la durée de son mandat afin :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales;

2° De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées

À cet égard, le Conseil municipal donne délégation au maire pour fixer les tarifs et droits dans la limite de 500 € HT

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien pour les opérations d'un montant maximal de 250 000 € HT ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, y compris par voie d'appel et de cassation, pour tous les contentieux intéressant la commune devant toutes juridictions civiles, pénales, administratives ; de déposer plainte avec ou sans constitution de partie civile devant les juridictions civiles et pénales et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour des différends à l'occasion de travaux sur la voie publique ou en limite de propriété, des contentieux liés à des dysfonctionnements d'équipements publics ou des différends sociaux ;

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;

18° De donner l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

21° D'exercer ou de déléguer au nom de la commune jusqu'à 250 000 € HT, le droit de préemption ;

23° De prendre les décisions relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

26° De demander à tout organisme financeur, pour les dépenses inférieures à 100 000 € HT, l'attribution de subventions ;

27° De procéder, pour les projets dont l'investissement ne dépasse pas 250 000 € HT, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

28° D'exercer, au nom de la commune, le droit relatif à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

29° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique.

Les délégations consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil municipal. Les décisions prises par le maire sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Par ailleurs, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal.

Il est précisé que le maire pourra subdéléguer, par arrêté, certaines de ces attributions à ses adjoints.

Le Conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

Détermination du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale(CCAS)

Le Conseil d'Administration du CCAS est présidé par le maire et comprend en nombre égal, au maximum huit membres élus

en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du Conseil municipal.

Les membres nommés par le maire doivent participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. À leur nombre, doivent figurer un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il est précisé que le nombre des membres du Conseil d'Administration est fixé par délibération du Conseil municipal. Philippe Le Bérigot propose de fixer ce nombre à 8.

Le Conseil municipal fixe à 8 le nombre total de membres : 4 élus du Conseil municipal et 4 membres nommés par le maire.

Désignation des membres élus au Conseil d'administration du CCAS

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation de 4 membres pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS. Sont candidates : Marie-Paule Bellégo, Catherine Le Roux, Maryse Cohen, Mathilde Daniel. À l'unanimité, elles sont désignées membres du Conseil d'Administration du CCAS.

La séance est levée à 15h02

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020

16 candidats pour 15 sièges à pourvoir

Inscrits : 685 - Abstentions : 251 - Votants : 434 - Blancs : 3 - Nuls : 5 - Exprimés : 426

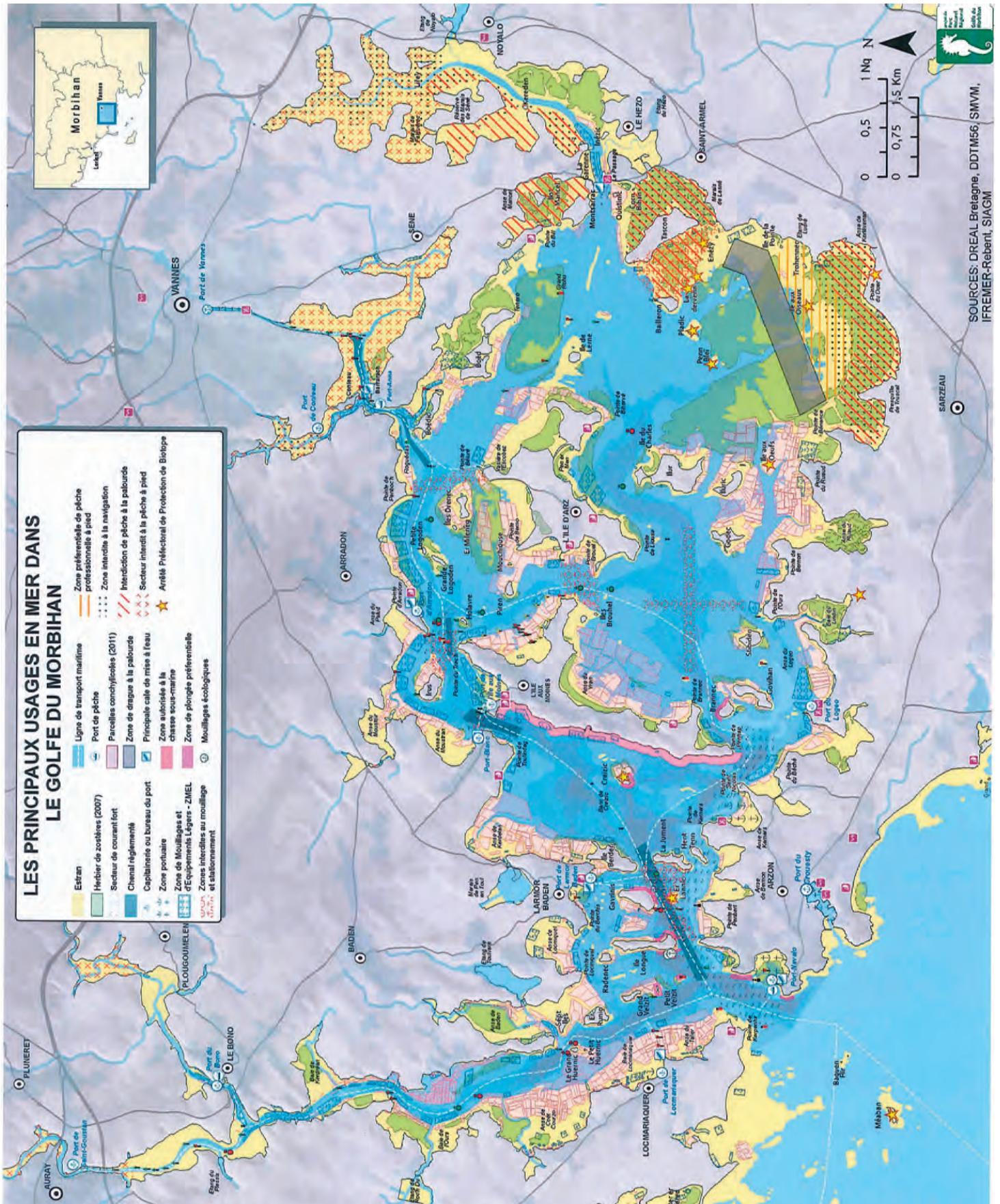
Jacques Bathiat :	351
Marie-Paule Bellégo :	373
Édouard Brunet :	360
Alizée Burban :	366
Olivier Cario :	376
Maryse Cohen :	369
Ronan Créquer :	364
Mathilde Daniel :	364
Philippe le Bérigot :	366
Catherine Le Roux :	373
Philippe Morvant :	327
Gildas Poulouin :	375
Pierre Sokoloff :	336
Régis Talhouarne :	383
Christophe Tattevin :	304



Ponové-Joseph Saliga-Alikiagalelei : 195

25 mai 2020, première réunion du Conseil... masqué

Les principaux usages en mer dans la golfe du Morbihan



Fêtes et manifestations

Le Festival des Insulaires, 9^{ème} édition

Dans la Gazette de décembre 2020, nous vous annonçons la tenue de la 9^{ème} édition du Festival des Insulaires à l'Île-aux-Moines.

Nous pouvons d'ores et déjà vous annoncer que nous aurons bien le grand honneur et la grande joie d'organiser ce 9^{ème} festival.

Cependant, compte tenu des événements dus au Covid 19 et pour que la fête soit belle, nous ne pouvons pas le maintenir et recevoir chez vous tous les îliens des îles du Ponant en septembre 2020.

La décision a été prise de le reporter les 17, 18 et 19 septembre 2021 et de préparer un Festival qui nous permettra de nous retrouver entre îliens dans les meilleures conditions de sécurité, de convivialité et d'amitié.

Nous devons tout mettre en œuvre pour préparer un Festival qui doit marquer les esprits par son originalité, sa festivité, sa convivialité et permettre à chaque île de retrouver tous les fondamentaux qui ont fait la réussite des précédentes éditions tout en apportant de nouvelles idées dans l'organisation de ces trois jours.

Nous devons nous mobiliser dès maintenant pour continuer à proposer des logements pour 2021 afin de recevoir tous nos amis des îles du Ponant. Merci donc à chacun d'entre vous, de nous transmettre vos possibilités pour septembre 2021. Merci à ceux qui s'étaient engagés pour 2020 de nous confirmer leur accord, et surtout pour tous ceux qui en ont la possibilité, de nous faire connaître leur capacité de logement (prêt chambre, appartements, maisons). Nous comptons sur vous tous « îlois de souche » ou « îlois par choix », vivant à l'année ou pendant les vacances, pour mettre à disposition vos logements et nous permettre d'accueillir au mieux tous les festivaliers. Céline, à la médiathèque, continuera de centraliser toutes les offres que vous nous transmettez.

Ce festival des îles du Ponant est un événement incontournable et permet à chacun de se retrouver pour échanger sur la vie permanente dans les îles et leur ouverture sur le monde, tout en partageant de nombreux moments festifs.

Bien sûr nous aurons besoin de bénévoles pour préparer, organiser et gérer le bon déroulement de cette fête. Nous recontacterons bientôt tous ceux qui se sont déjà inscrits et tous les nouveaux bénévoles qui ne manqueront pas de nous rejoindre.



Mais nous ne laisserons pas passer 2020 sans échanger avec nos amis des îles du Ponant. Retenez bien la date du samedi 26 septembre 2020 qui nous permettra de communiquer avec toutes les îles, d'échanger sur les événements de cette année et de présenter chacun son île à travers un événement marquant. Cette rencontre nous réservera bien des surprises... mais nous vous laissons le soin de découvrir sous quelle forme se feront ces rencontres.

Joël Bouf

Beaucoup de manifestations ont dû être annulées
Certaines pourront avoir lieu sous conditions
Gardez un œil sur les panneaux d'affichage !

